



Direction générale de la mobilité et des routes – DGMR
Division management des transports – MT
Domaine Offre et projets de transports publics

Place de la Riponne 10
1014 Lausanne

191031_ConsultationH20_Réponses aux interventions_V3110_22.docx
DIRH – DGMR – MT / JNe-MBd

Lausanne, le 31 octobre 2019

Projet d'horaire 2020 : Consultation d'horaire
Réponses aux interventions (version 3110_22)

SOUS RESERVE DE MODIFICATIONS

Table des matières

Préambule	4
Transports ferroviaires	5
CFF – Chemins de fer fédéraux	5
100 Lausanne – Sion – Brig	5
111 Vevey – Puidoux	11
150 Annemasse / Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	12
151 Annemasse – Genève – Coppet	14
200 Vallorbe – Lausanne	15
202 Lausanne – Cossonay-Penthalaz (tous les trains)	15
210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne	16
150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass de Bussigny)	17
250 Lausanne – Fribourg	17
251 Lausanne – Palézieux – Payerne	19
252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg	21
305 Neuchâtel / Payerne – Morat – Kerzers – Berne	22
Liaisons Suisse – France par Vallorbe	23
TGV Lyria Lausanne - Paris	23
TER Pontarlier – Frasné – L’Abergement – Vallorbe	23
Autres entreprises concessionnaires (ETC)	24
101 Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)	24
112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass)	24
120 Montreux – Château-d’Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass)	25
121 Montreux – Glion – Caux – Rochers de Naye (MVR)	27
124 Aigle – Le Sépey – Les Diablerets (TPC)	28
125 Aigle – Leysin (TPC)	29
126 Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (TPC)	29
127 Bex – Villars (TPC)	29
155 Nyon – St-Cergue – La Cure (NStCM)	30
156 Bière – Apples – Morges (MBC)	30
201 Vallorbe – Le Pont – Le Brassus (Travys)	30
212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys)	31
Transports routiers	32
AVJ : Autotransports de la Vallée de Joux	32
690 Le Pont – Les Bioux – Le Sentier – Le Brassus (cadre 10.690)	32
CarPostal	32
56 Mex – Vufflens-la-Ville – Bussigny (cadre 10.056)	32
120 Monthey – Vouvry – Villeneuve VD (cadre 12.120)	32
143 Aigle – Corbeyrier – (Luan) (cadre 12.143)	33
152 Bex – Les Plans-sur-Bex (cadre 12.152)	33
153 Bex – Fenalet-sur-Bex (cadre 12.153)	33
173 Le Sépey – Col-des-Mosses et (cadre 12.173)	33
174 Château-d’Oex – Col-des-Mosses (cadre 12.174)	33
382 Cully – Chexbres – Puidoux – Palézieux (Ligne de Lavaux) (cadre 10.382)	34
385 Servion – Oron-la-Ville – Palézieux – La Rogivue (cadre 10.385)	34
412 Cossonay-Penthalaz – Lussery-Villars (cadre 10.412)	35
414 Echallens – Bettens – Cossonay-Penthalaz (cadre 10.414)	35
420 Echallens – Penthéraz – Chavornay (cadre 10.420)	35
425 Echallens – Bettens – Cheseaux (cadre 10.425)	36
434 Echallens – Poliez-Pittet (cadre 10.434)	36
440 Echallens – Moudon (cadre 10.440)	36
450 Oron-la-Ville – La Verrerie (cadre 20.450)	37
475 Lucens – Chesalles – Moudon (cadre 10.475)	37
620 Yverdon – Orges – Grandson – Grandevent – Vuiteboeuf (cadre 10.620)	37

625 Yverdon-les-Bains – Mauborget (cadre 10.625)	37
630 Yverdon-les-Bains – Grandson – Concise – Gorgier-St-Aubin NE (cadre 10.630).....	37
635 Yverdon-les-Bains – Grandson – Concise – Provence (cadre 10.635)	37
630 Yverdon-les-Bains – Grandson – Concise – Gorgier-St-Aubin NE (cadre 10.630).....	37
650 Yverdon-les-Bains – Yvonand – Démoret – Granges-près-Marnand (cadre 10.650)	38
665 Yverdon-les-Bains – Ursins – Bercher (cadre 10.665)	38
670 Yverdon-les-Bains – Echallens (cadre 10.670)	39
685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685).....	39
720 Allaman – Aubonne – Gimel – St-George (cadre 10.720)	40
722 Etoy – Lavigny – Aubonne – St-Livres (cadre 10.722)	40
725 Allaman – Aubonne – Gimel (– Bière) (cadre 10.725).....	40
729 Allaman – Aubonne (lignes 720, 721, 729) (cadre 10.729)	41
765 Eclépens – La Sarraz – St-Loup (cadre 10.765).....	41
840 Rolle – Gimel (cadre 10.840).....	42
MBC : Transports de la région Morges-Bière-Cossonay	42
701 Morges – St-Sulpice VD – Ecublens VD – Lausanne (cadre 10.701)	42
704 Echichens – Morges (cadre 10.704)	42
735 Morges – Aclens – Cossonay-Ville (cadre 10.735)	44
742 Bière – Montricher – L'Isle (cadre 10.742).....	44
743 Montricher Grand Faubourg – gare (cadre 10.743) (offre locale)	44
760 La Sarraz – Cossonay-Ville (cadre 10.760)	45
tl : Transports publics de la région lausannoise.....	46
47 Cully, Port – Lutry, Landar (cadre 10.047).....	46
67 Pully – Belmont-sur-Lausanne – Grandvaux – Cully (cadre 10.067).....	46
TPC : Transports publics du Chablais	47
151 Bex – Monthey (cadre 12.151).....	47
TPN : Transports publics nyonnais.....	47
801 Nyon Terre-Bonne – gare (cadre 10.801)	47
811 Coppet – Nyon – Gland (cadre 10.811)	47
Travys : Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Ste-Croix	48
611 Yverdon-les-Bains – Chamblon – Champvent (cadre 10.611)	48
613 Vallorbe – Yverdon-les-Bains (cadre 10.613)	48
615 L'Auberson – Ste-Croix – Les Rasses – Bullet – Mauborget (cadre 10.615)	48
VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve	49
205 Montreux Marché – Rue de la gare – Les Taux (cadre 10.205).....	49
212 Vevey – Nant VD/Fenil-sur-Corsier (cadre 10.212)	49
292 Vevey – Jongny – Attalens – Bossonnens (Bus nocturne) (cadre 10.292).....	49
213 Vevey – Châtel-St-Denis (cadre 10.213).....	50
216 Vevey – Bossonnens (cadre 10.216)	50
Transports lacustres	51
CGN : Compagnie générale de navigation sur le Léman.....	51
Lac Léman : Lausanne-Ouchy – St-Gingolph (cadre 3100) et Lausanne-Ouchy – Genève (cadre 3150)	51
LNM : Navigation Lacs de Neuchâtel et Morat	52
Lac de Neuchâtel : Neuchâtel – Cudrefin – Portalban – Estavayer-le-Lac – Neuchâtel (cadre 3209.1)	52

Préambule

La Division management des transports de la Direction générale de la mobilité et des routes (ci-après DGMR-MT) a l'avantage de porter à votre connaissance les réponses aux interventions formulées entre le 29 mai et le 16 juin 2019 relatives au projet d'horaire 2020 (horaires valables du 15 décembre 2019 au 12 décembre 2020) sur la plateforme Internet mise à disposition par la Confédération (www.projet-horaire.ch).

→ Environ 300 interventions concernant les lignes parcourant le territoire vaudois ont été enregistrées.

Les interventions concernant les CFF-Grandes lignes des Chemins de fer fédéraux (CFF) leur ont été transmises pour analyse. Leur éventuelle prise en compte est de la compétence de la Confédération par son Office fédéral des transports (OFT). Quant aux interventions concernant les liaisons TGV Lausanne – Paris (Lyria), elles ont été transmises à Lyria comme objet de sa compétence. *Vous retrouverez les interventions concernant le trafic « grandes lignes » et les TGV Lyria ainsi que leurs réponses sur fond gris.*

Les requêtes concernant le trafic régional sont transmises aux entreprises de transport concernées. Leur mise en place éventuelle, en fonction de leur faisabilité technique et financière, a été traitée par la DGMR-MT durant l'été 2019, en collaboration avec les entreprises de transport.

Finalement, les interventions concernant les lignes de bus urbaines sont aussi transmises aux entreprises pour prise de connaissance. Les décisions concernant leur prise en compte sont de la compétence des Communes desservies. *Vous retrouverez les interventions concernant le trafic urbain et les éventuelles réponses des entreprises sur fond bleu.*

HORAIRES DEFINITIFS 2020

Les horaires électroniques sont déjà en ligne sur le site des CFF : <http://www.cff.ch> (saisir une date ultérieure au 15 décembre 2019).

Les cadres horaires 2020 au format de l'indicateur officiel seront disponibles en ligne dès le 16 novembre 2019 au plus tard : <http://www.tableaux-horaires.ch> (avant cette date, les cadres 2019 sont encore en ligne).

Transports ferroviaires

CFF – Chemins de fer fédéraux

100 Lausanne – Sion – Brig

- ➔ *La correspondance à Lausanne sera rétablie entre les InterRegio 90 Lucerne – Genève-Aéroport (25XX) et les InterRegio 15 Genève – Aéroport – Brigue (17XX).*
- ➔ *Les RegioExpress Annemasse – Lausanne – Vevey seront prolongés une fois par heure en direction de St-Maurice. Ainsi, la desserte de Bex sera à nouveau assurée chaque heure par ces trains.*
- ➔ *Le prolongement du RegioExpress impose toutefois des modifications sur la politique d'arrêt des lignes régionales. Donc, la desserte d'Epesses, Territet et Veytaux-Chillon passera de la ligne RER2 à la ligne RER3 (décalage de 30' par rapport à l'horaire 2019).*
- ➔ *En contrepartie, et pour éviter des dégradations d'offre (en assurant une desserte équivalente à l'horaire 2019), la DGMR a demandé aux CFF d'assurer le service des deux lignes régionales jusqu'à mi-nuit, ainsi l'offre se composera des dessertes suivantes :*
 - *Sens Lausanne – Villeneuve :*
 - *RER 2 départ de Lausanne de 5.59 à 22.59 ainsi que 0.03*
 - *RER 3 départ de Lausanne de 5.35 à 23.35*
 - *Train pyjama au départ de Lausanne à 2.46 (inchangé)*
 - *Sens Villeneuve – Lausanne :*
 - *RER 2 arrivée à Lausanne de 5.59 à 21.59 ainsi que 23.01 et 23.59*
 - *RER 3 arrivée à Lausanne de 6.24 à 21.24 ainsi que 22.22, 23.24 et 0.24*
 - *Train pyjama à l'arrivée à Lausanne à 4.10 (inchangé)*
- ➔ *Toutefois, en soirée, en raison d'un grand nombre de travaux prévus entre Lausanne et Aigle pour les horaires 2020 et 2021 ; une desserte réduite sera appliquée dès 21.00 à certaines périodes à partir du 9 février avec des remplacements du trafic régional par des bus entre Lausanne et Villeneuve :*
 - *Départs de Lausanne à 21.59, 22.35, 22.59 et 23.35 remplacés par bus du dimanche au jeudi*
 - *Arrivées à Lausanne à 23.01, 23.59 et 0.24 remplacés par bus du dimanche au jeudi*
- ➔ *Avec la mise en service des RE Annemasse – Lausanne – St-Maurice qui assurent la desserte horaire de Bex, CFF-Grandes lignes ne financera plus les trains RE supplémentaires d'heures de pointe (3556, 3558, 3567 et 3571). Ainsi, ces trains n'avaient pas été publiés lors de la consultation d'horaire. La DGMR-MT a décidé de reprendre le financement de ces trains pour ne pas dégrader l'offre aux heures de pointe. Ainsi, les trains ci-dessous rouleront en 2020, avec un nouveau numéro et une politique d'arrêt modifiée, afin d'assurer notamment la desserte de La Tour-de-Peilz, Villeneuve et Bex:*
 - *RE 6056 St-Maurice – Lausanne 7.27 (remplace le 3556)*
 - *RE 6054 St-Maurice – Lausanne 8.02 – Renens (maintien)*
 - *RE 6058 St-Maurice – Lausanne 8.29 (remplace le 3558)*
 - *RE 6067 Lausanne 16.55 – St-Maurice (remplace le 3567)*
 - *RE 6069 Lausanne 17.26 – St-Maurice (maintien)*
 - *RE 6071 Lausanne 18.55 – St-Maurice (remplace le 3571)*

100 Lausanne – Sion – Brig	
Donner la correspondance à Lausanne entre le RE de St-Maurice (arrivée xx.48) et l'IR 15 pour Berne (départ xx.44) et vice-versa	Conformément aux documents de planification de l'offre ferroviaire et aux principes de desserte définis dans la concession de CFF-Grandes lignes, la desserte de Bex se fera en cadence horaire par les relations <i>RegioExpress</i> St-Maurice – Annemasse auxquelles s'ajoutera une desserte complémentaire assurée en heure de pointe par des relations supplémentaires <i>RegioExpress</i> Lausanne – St-Maurice commandées et financées par le Canton de Vaud (trains 60xx). En raison du rétablissement des correspondances entre l'IR90 Genève-Aéroport – Brigue et de l'IR15 Genève-Aéroport – Lucerne à Lausanne, il n'est plus possible de s'arrêter à Bex avec les IR90.
Chercher une meilleure correspondance à Lausanne entre le RE de St-Maurice (arrivée xx.48) et les trains pour Yverdon et Neuchâtel (départ xx.15) Arrêter les IR 18XX pour obtenir une cadence 30' à Bex ou ajouter une navette Aigle – Bex – St-Maurice chaque 30'	Comme indiqué ci-dessus, la desserte de Bex se fera avec une cadence horaire par les relations <i>RegioExpress</i> St-Maurice – Annemasse auxquelles pourraient venir s'ajouter une desserte complémentaire assurée en heure de pointe par des relations supplémentaires <i>RegioExpress</i> Lausanne – St-Maurice commandées et financées par le Canton de Vaud (trains 60xx). En raison du rétablissement des correspondances entre l'IR90 Genève-Aéroport – Brigue et de l'IR15 Genève-Aéroport – Lucerne à Lausanne, il n'est plus possible de s'arrêter à Bex avec les IR90. Les clients entre Bex et le Valais doivent changer sur les trains <i>RegionAlps</i> à St-Maurice. La correspondance s'effectue en 11 minutes. <i>Remarque de la DGMR-MT :</i> <i>Les discussions se poursuivront avec CFF-Grandes lignes pour améliorer la situation des correspondances des trains RegioExpress à Lausanne et St-Maurice avec les autres trains du trafic grandes lignes. A plus long terme, le Canton de Vaud souhaite relancer les réflexions sur une optimisation des temps de parcours sur la ligne du Simplon permettant d'éviter ce type de situation regrettable.</i>
Basculer la desserte de Loèche sur les IR1800 et celle de St-Maurice sur les IR 1700 ou décaler de 30' les RE Annemasse – Lausanne – St-Maurice afin d'améliorer la correspondance à St-Maurice vers Sion, Sière et Viège	Le décalage de 30' des <i>RegioExpress</i> Annemasse – St-Maurice, n'est pas possible, sans devoir renoncer à la cadence 30' des haltes entre Vevey et Montreux assurée par les lignes RER 2 et 3, ce qui n'est pas acceptable pour la DGMR. <i>Remarque de la DGMR-MT :</i> <i>La demande a été faite aux CFF de décaler de 30 minutes la desserte prévue de Saint-Maurice (minute 00 au lieu de 30) et Loèche ce qui aurait permis de réduire les correspondances à moins de 10 minutes à St-Maurice. Les CFF n'ont malheureusement pas retenu cette proposition, car ils veulent favoriser le flux Loèche–Viège–Berne par le tunnel du Lötschberg.</i>
Quelle est la période de circulation du RE3590 ?	Statu quo de 2019. Le RE3590 circule les nuits du vendredi au samedi et du samedi au dimanche.
Faire rouler le RE3591 Lausanne 23.50 – St-Maurice tous les jours ?	La demande en soirée est insuffisante pour justifier le maintien de ce train hors week-end.

100 Lausanne – Sion – Brig	
<p>Qu’advient-il des trains 3556 (dp. Bex 6.41) 1706 (dp. Bex 6.58/7.02) 6054 (dp. Bex 7.14) 1908 (dp. Bex 7.23) 3558 (dp. Bex 7.41) circulant vers Lausanne ?</p>	<p>Avec la mise en service des <i>RegioExpress</i> Annemasse – Lausanne – St-Maurice qui assurent la desserte horaire de Bex, CFF-Grandes lignes ne financera plus les trains <i>RegioExpress</i> supplémentaires d’heures de pointe. Ainsi, ces trains n’avaient pas été publiés lors de la consultation d’horaire.</p> <p>La desserte de Bex par l’IR1706 est reprise par le RE18418 (départ de Bex à 7.08). L’IR 1908 (départ Bex 7.23) est maintenu.</p> <p><u>Remarque DGMR :</u> <i>La DGMR a décidé de financer les trains supplémentaires suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • RE 6056 St-Maurice – Bex 6.41 – ... – Lausanne 7.27 • RE 6054 St-Maurice – Bex 7.14 – ... – Lausanne 8.02 – Renens • RE 6058 St-Maurice – Bex 7.43 – ... – Lausanne 8.29
<p>Qu’advient-il des trains 3567 (dp. Lausanne 16.56) 1927 (dp. Lausanne 17.21) 6069 (dp. Lausanne 17.26) 1929 (dp. Lausanne 17.56) 3571 (dp. Lausanne 18.55) desservant Bex en provenance de Lausanne ?</p>	<p>Avec la mise en service des <i>RegioExpress</i> Annemasse – Lausanne – St-Maurice qui assurent la desserte horaire de Bex, CFF-Grandes lignes ne financera plus les trains <i>RegioExpress</i> supplémentaires d’heures de pointe. Ainsi, ces trains n’avaient pas été publiés lors de la consultation d’horaire.</p> <p>La desserte de Bex par l’IR1927 est reprise par le RE18449 (départ de Lausanne à 17.12). L’IR 1929 (départ Lausanne 17.56) est maintenu.</p> <p><u>Remarque DGMR :</u> <i>La DGMR a décidé de financer les trains supplémentaires suivants :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • RE 6067 Lausanne 16.55 – ... – Bex 17.36 – St-Maurice • RE 6069 Lausanne 17.26 – ... – Bex 18.08 – St-Maurice • RE 6071 Lausanne 18.55 – ... – Bex 19.38 – St-Maurice
<p>Prolonger le <i>RegioExpress</i> 18401 jusqu’à St-Maurice départ de Lausanne à 5:12 tous les matins</p>	<p>Il existe déjà le 1805 avec départ de Lausanne à 5.45 pour Brigue. Si le <i>RegioExpress</i> 18401 était prolongé sur Saint-Maurice, il y aurait un déséquilibre de matériel avec le 18414 (départ de St-Maurice 6.04) assuré en double-traction.</p> <p><u>Remarque DGMR :</u> <i>Du lundi au vendredi, il y a aussi l’IR 1705 Lausanne 5.07 – St-Maurice 5.54</i></p>
<p>Demande d’avoir une première arrivée à Lausanne vers 5.10 du matin</p>	<p>La demande étant réduite en début de service, CFF-Grandes lignes ne souhaite pas ajouter de train depuis le Valais arrivant avant 5.39 à Lausanne.</p>
<p>Réintroduire l’arrêt de l’IR90 1839 en gare de Bex, (dp de Lausanne à 22.50)</p> <p>Ajouter un RE à 23h12 au départ de Lausanne pour desservir Bex</p>	<p>CFF-Infrastructure a admis l’arrêt à Bex de l’IR 1741 (départ Lausanne 23.21) pour assurer une desserte horaire de Bex jusqu’à 0.25 au départ de Lausanne.</p>

100 Lausanne – Sion – Brig	
Comblent les 4 lacunes de desserte par sens de Villeneuve par les <i>RegioExpress</i> Annemasse – Lausanne – St-Maurice	La desserte de Villeneuve et la circulation des <i>EuroCity</i> Genève – Milano Centrale est incompatible en raison du distancement entre les 2 trains. Pour éviter un conflit sur les horaires de remise à la frontière et potentiellement les nœuds de Milan et Lausanne, l'arrêt de Villeneuve est supprimé. La gare bénéficie toujours de l'offre à la demi-heure du RER Vaud.
A Vevey, faire circuler les <i>RegioExpress</i> (ar.26/56) sur voie 5 pour assurer les correspondances de/vers Blonay (dp. 27/57)	La voie 5 n'est pas une voie permanente. Elle bénéficie d'un maintien de sa disponibilité jusqu'à la fin 2019. De plus, le transit de/vers St-Maurice n'est pas possible depuis cette voie.
Arrêter à Villeneuve les trains 3586 (vers 23.11) et 3591 (vers 0.20)	Le <i>RegioExpress</i> 3586 est suivi à 10 minutes environ par le <i>RegioExpress</i> 18486 qui dessert Villeneuve à 23.21. Tandis que le <i>RegioExpress</i> 3591 arrive à St-Maurice à 0.33 pour repartir sur le 3590 à 0.39 (rebroussement en 6'), l'introduction d'un arrêt du 3591 à Villeneuve réduirait ce temps de rebroussement à 4 minutes, ce qui est insuffisant.
Maintenir les batteries de trains IR 1731 Lausanne 18.17 – Montreux 18.36 et IR 1931 Lausanne 18.21 – Montreux 18.42. Le train au départ de Lausanne à 18.17 est une liaison essentielle avec le Pays-d'Enhaut. Un IR unique (dp 18.21 sera surchargé)	Conformément aux documents de planification de l'offre ferroviaire et aux principes de desserte définis dans la concession de CFF-Grandes lignes, avec le rétablissement des correspondances à Lausanne entre l'IR90 Genève-Aéroport – Brigue et de l'IR15 Genève-Aéroport – Lucerne, il n'est plus possible de partir de Lausanne au xx.17. <i>Remarque DGMR :</i> L'horaire du MOB dès décembre 2020 (voir ci-dessous cadre 120) permettra de détendre les correspondances à Montreux avec les IR90 depuis Lausanne et Genève. La DGMR suivra attentivement la fréquentation du nouvel IR 1731.
Sera-t-il possible de relier rapidement Bex à Veytaux-Chillon ou Territet ?	Comme indiquée en préambule, avec le prolongement du <i>RegioExpress</i> Annemasse – Vevey à St-Maurice, la politique d'arrêt des RER2 et 3 a dû être modifiée entre Lausanne et Villeneuve. Du fait de ce changement, il n'y aura pas de correspondance à Villeneuve entre le <i>RegioExpress</i> et le RER3 (mais avec le RER2). En revanche, les correspondances à Villeneuve seront bonnes pour Montreux, Clarens, Burier et La Tour-de-Peilz et Vevey.
Domestiquer les EC Genève – Milan dans le sillon IR pour éviter les «dégâts» causés en trafic suisse	Les capacités offertes par les trains <i>EuroCity</i> Genève-Milan ne permettent pas de transporter tous les clients des IR90 et les clients internationaux. Le maintien d'un sillon spécifique de l' <i>EuroCity</i> permet également d'avoir des temps de parcours attractifs entre Genève et Milan soumis à la concurrence de l'aviation.
La dernière liaison pour Villeneuve (dp Lausanne 23.35) est trop tôt	Le train RER2 24293 circulera comme actuellement Lausanne 0.03 – Villeneuve 0.36 tous les jours de la semaine.

100 Lausanne – Sion – Brig	
Desserte de toutes les haltes entre Lausanne et Villeneuve avec le RER2 qui arrive à Lausanne dans l'heure pleine (minute 00) et y assure une majorité des correspondances y compris TGV Lyria vers Paris	Comme indiqué dans le préambule, le prolongement une fois par heure du <i>RegioExpress</i> Annemasse – Lausanne – Vevey en direction de Saint-Maurice, influence la capacité résiduelle de la ligne du Simplon et ne permet pas d'arrêter le RER2 à toutes les gares (il manque 3 à 4 minutes sur le temps de parcours Lausanne – Villeneuve). Cette situation devrait durer encore quelques années (travaux sur la ligne du Simplon et travaux en gare de Lausanne).
Amélioration de la desserte de la Tour-de-Peilz Réintroduire l'arrêt du train <i>RegioExpress</i> 3558 à La Tour-de-Peilz	<i>Demande récurrente</i> Les anciens trains RE35XX ne sont plus financés par les CFF-Grandes lignes. La DGMR a décidé de reprendre le financement de ces trains (numérotés désormais 60XX) et de desservir la Tour-de-Peilz. Avec l'horaire 2020, les liaisons RE vers/de Lausanne seront les suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • RE 6056 La Tour-de-Peilz 7.07 – Lausanne 7.27 • RE 6054 La Tour-de-Peilz 7.39 – Lausanne 8.02 – Renens • RE 6058 La Tour-de-Peilz 8.08 – Lausanne 8.29 • RE 6067 Lausanne 16.55 – La Tour-de-Peilz 17.11 • RE 6069 Lausanne 17.26 – La Tour-de-Peilz 17.42 • RE 6071 Lausanne 18.55 – La Tour-de-Peilz 19.12
Arrêter les trains du RER3 à Saint-Saphorin, Rivaz, Epresses et Villette, au minimum aux heures de pointe (pour offrir une cadence 30')	<i>Demande récurrente</i> La situation ne peut toujours pas être améliorée. Les conditions-cadres, et donc les contraintes de capacité sur la ligne, restent les mêmes. De plus, de nombreux travaux (gare de Cully, gare de Vevey,...) sont prévus ces prochaines années, ce qui limitera d'autant plus la capacité déjà restreinte de la ligne. Selon la planification du développement du RER Vaud, la cadence à 30 minutes pour la desserte des haltes entre Cully et Vevey reste un objectif cantonal avéré, mais que les CFF n'arrivent pas à satisfaire pour le moment.
Maintien de l'arrêt du train 24314 à St-Saphorin (actuellement à 6.07)	Arrêt maintenu pour le train RER3 24314 St-Saphorin 6.05 – Lausanne 6.24. Le train 24314 a été positionné pour garantir une arrivée en cadence à Lausanne. Cela nécessite un dépassement de ce train à Villeneuve par l'IR 1804 (arrivée à Lausanne à 6.10).
La desserte de St-Saphorin sera fortement péjorée dès décembre 2019	Il s'agit d'une erreur de publication. Les trains s'arrêteront chaque heure à St-Saphorin comme actuellement avec de légères adaptations des horaires. Attention aussi aux allègements d'offre en soirée (voir remarques en préambule).
Renforcer le train RER2 24271 au départ de Lausanne à 18.59 (capacité)	En attente de la réponse des CFF (en traitement production des trains)

100 Lausanne – Sion – Brig	
Plus de liaisons directes entre St-Saphorin, Rivaz et Villette vers Territet et Veytaux	Avec le prolongement du <i>RegioExpress</i> Annemasse – Vevey à St-Maurice, la politique d'arrêt des RER2 et 3 a dû être modifiée entre Lausanne et Villeneuve. Du fait de ce changement, il n'y aura plus de liaisons directes entre St-Saphorin, Rivaz et Villette vers Territet et Veytaux. Toutefois, après analyse, la demande pour de tels trajets s'avère très faible.
Desserte de Villette par les trains du RER2 afin d'arriver à Lausanne à l'heure pleine (minute 00)	Après discussion avec la Commune de Bourg en Lavaux, il a été décidé de desservir Villette avec la ligne RER 2 (minute 00 à Lausanne) tandis qu'Epesses sera desservie par la RER 3 (minute 30 à Lausanne). A noter qu'il n'est pas garanti de maintenir la desserte par la ligne RER2 à Villette dès décembre 2020 (risque de basculer sur la ligne RER3, minute 30 à Lausanne en raison des contraintes de travaux).
Assurer la correspondance à Vevey pour le flux Lausanne – Vevey (IR) et Vevey – St-Saphorin (RER2)	Théoriquement, cette liaison est possible avec l'horaire suivant : Lausanne xx.21 – Vevey xx.34 par IR90 puis Vevey xx.38 – St-Saphorin xx.41 par RER2. Il n'est toutefois pas possible de faire attendre à Vevey le RER2 en direction de Lausanne, car le distancement avec un sillon fret ne pourrait plus être respecté.
Anticiper la circulation du train RER2 24212 St-Maurice 4.54 – Aigle 5.02 avec correspondance sur l'IR 1702 (dp. Aigle à 5.06) en compensation de la suppression de l'arrêt de Bex sur l'IR1702	Tout d'abord, comme indiqué ci-dessus, l'IR 1702 desservira Bex à 4.59. Quant au RER2 24212, il a été positionné pour arriver en cadence à Lausanne à 5.59 avec desserte de tous les points d'arrêts entre St-Maurice et Lausanne.
Ajouter des trains régionaux sur la ligne du Simplon afin de réduire le temps de correspondance à Lausanne vers Genève	L'infrastructure actuelle ne permet pas d'ajouter de trains RER sur la ligne du Simplon.

111 Vevey – Puidoux

- ➔ Etant donné le rétablissement de la correspondance à Lausanne entre les InterRegio 90 Lucerne – Genève-Aéroport (25XX) et les InterRegio 15 Genève – Aéroport – Brigue (17XX), les CFF ont décidé de ne plus financer le prolongement des trains vers Palézieux le week-end (mesure de réparation).
- ➔ Par ailleurs, la DGMR-MT a rencontré la Commission mobilité de la Commune de Chexbres, ainsi que la pétitionnaire durant l'été 2019, afin de rechercher ensemble des pistes d'améliorations à court terme.
- ➔ L'analyse d'une « variante individuelle » proposée par un particulier ([lien](#)) a conduit à son abandon (asymétrie de l'offre, difficulté de basculer à un autre horaire en soirée).
- ➔ D'entente entre les parties, il a été décidé les mesures suivantes :
 - Horaire unique du lundi au dimanche de 6h à 23h, avec crochet court à Puidoux (4') et correspondances vers et de Lausanne en 9' avec les trains de la ligne RER9 Lausanne – Payerne – Kerzers
 - Maintien d'une liaison tardive (à minuit, donc une heure plus tard qu'aujourd'hui) les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche.
 - Etant donné la fréquentation actuelle (600 à 700 voyageurs en moyenne par jour ouvrable), impossibilité d'introduire un service avec une cadence à 30' avant d'atteindre 1'000 voyageurs par jour ouvrable en moyenne pour respecter les critères offre-demande de l'Office fédéral des transports.

<p>Prolonger le train des vignes (RER 7) de Puidoux vers Palézieux du lundi au dimanche</p>	<p><i>Demande récurrente</i> Pour rappel, le prolongement vers Palézieux le week-end n'était que provisoire (mesure de réparation financée par CFF) pour permettre aux voyageurs de la ligne du Simplon de rejoindre la ligne du plateau en direction de Berne. Le rétablissement des correspondances en gare de Lausanne entre les IR de ces deux lignes étant prévu en décembre 2019, les prolongements sur Palézieux ne seront plus financés par les CFF et la ligne aura à nouveau pour terminus Puidoux.</p>
<p>Demande de la Commune de Chexbres d'ajouter un départ de Vevey à 0.14 en fin de semaine</p>	<p>Demande acceptée par la DGMR-MT. Ce train circulera avec l'horaire suivant : Vevey 0.14 – Puidoux 0.27 / 0.31 – Vevey 0.44. A noter que le train RER4 24401 sera adapté de la manière suivante : Lausanne 0.13 – Puidoux 0.27 pour assurer une correspondance courte pour le flux Lausanne – Puidoux – Chexbres.</p>
<p>Introduction d'une cadence à 30 minutes en heures de pointe</p>	<p>Comme expliqué ci-dessus, il est impossible de produire la cadence à 30' avec un seul train et il n'y a aucun point de croisement possible entre Vevey et Puidoux. Cela rend le développement des infrastructures obligatoire. De plus, la fréquentation actuelle (600 à 700 voyageurs en moyenne par jour ouvrable) est insuffisante pour introduire un service avec une cadence à 30' en regard des critères d'adéquation offre-demande de l'Office fédéral des transports. Il faudrait atteindre 1'000 voyageurs par jour ouvrable en moyenne pour continuer de bénéficier du financement de l'OFT (couvrant actuellement 47% du déficit).</p>

111 Vevey – Puidoux	
Réduction du temps de correspondance à Vevey en direction du Valais	Lors de la mise en place de l'horaire 2020, il a été décidé, en accord avec la Commune de Chexbres de d'abord favoriser les correspondances à Puidoux vers Lausanne. Cela contraint l'horaire à Vevey où les correspondances vers Montreux et Villeneuve sont assurées avec la ligne RER3 en 9'. Les correspondances avec le trafic grandes lignes vers Sion sont du coup de l'ordre de 20'.
Améliorer la liaison Chexbres – Puidoux – Genève	Les liaisons Chexbres – Puidoux – Lausanne se font avec la ligne RER7 en correspondance à Puidoux avec la ligne RER9. Dès lors, avec une arrivée à Lausanne à la minute 48 (respectivement un départ à 13), les correspondances avec les trains IC pour Genève sont longues : départ à xx.12 ou xx.42 (respectivement une arrivée à xx.18 ou xx.48). Impossible de faire mieux sans l'ajout de trains supplémentaires entre Lausanne et Genève prévus à l'horizon 2025-27.

150 Annemasse / Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	
Horaires Lausanne – Genève très peu lisibles en soirée	Les importants travaux de la ligne ainsi que le déplacement géographique de ceux-ci nécessitent des ralentissements et des modifications de l'horaire en soirée en cours d'année. Les CFF regrettent cela et remercient les voyageurs pour leur compréhension.
Trajets prolongés, trains grandes lignes supprimés, réduction de l'offre en soirée	Les CFF regrettent ces désagréments. En raison du nombre de travaux entre Lausanne et Genève-aéroport, les CFF ont dû mettre en place un "concept de soirée" avec des allègements d'horaire afin de maintenir une offre acceptable et suffisamment claire pour les clients. Certes, des allongements de parcours sont à prévoir. <i>Remarque de la DGMR-MT :</i> <i>Le Département des infrastructures et des ressources humaines (DIRH) a indiqué clairement aux CFF que toute nouvelle détérioration de l'offre ces prochaines années en raison de travaux n'était pas admissible.</i>
Assurer les correspondances à Genève entre les IR (arrivée 04/34) et les trains LEX vers Annemasse (départ 02/32)	Les trains du Léman Express (LEX) sont en correspondance avec les trains <i>RegioExpress</i> à Genève. Cette configuration est liée à l'occupation des voies à Genève ainsi qu'à Annemasse, ce qui limite les possibilités d'adaptation des horaires. Dans le cas précis, il n'est pas possible d'adapter les horaires du LEX pour donner la correspondance sur les trains IR17XX ou IR25XX.
La circulation du RE 18490 (départ Lausanne à 0h51) tous les jours de la semaine est indispensable (travaux ou pas)	Les contraintes de travaux sur l'axe Lausanne – Genève étant très importantes, l'horaire du <i>RegioExpress</i> 18490 doit être adapté en fonction des périodes de chantier du dimanche au lundi. Son horaire au départ de Lausanne varie entre 00.27 et 00.51 suivant les périodes.

150 Annemasse / Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	
Arrêter l'IC5 à Nyon (sans arrêt Morges – Genève) pour ajouter une 3^{ème} liaison horaire vers l'aéroport	Il n'est pas possible de faire s'arrêter les IC5 à Nyon en raison de la succession des trains sur la ligne entre Genève et Bussigny. L'arrêt de l'IC5 à Morges est requis pour des raisons d'exploitation jusqu'à l'adaptation du RER Vaud. Les CFF ne souhaitent pas maintenir cet arrêt à Morges.
Rétablir le départ de Nyon à 7.21 (RE 3564)	Au départ de Nyon pour Genève, il y a les départs suivants : 7.10, 7.15, 7.25 permettant de caler l'arrivée à Genève selon les besoins.
Pour Rolle, demande d'arrêter les trains 1805, 1838, 1839, 1841 et faire circuler les 18473, 18477 18490 toute l'année	La demande étant réduite en début et fin de service, CFF-Grandes lignes ne prévoit pas de s'arrêter à Rolle avec les trains IR 1805 et 1838. Les contraintes des infrastructures de la ligne Lausanne – Genève imposent de mettre en place un concept de soirée pour réaliser les nombreux travaux. Ce concept prévoit la circulation d'un train IR90 semi-rapide et 2 <i>RegioExpress</i> , ce qui implique quelques suppressions de circulations en soirée. Le 18473 et 18477 circuleront bien toute l'année. Pour le 18490 voir ci-dessous.
RE 18484 (dp de Lausanne 23.21) doit circuler en correspondance de l'IR 2538 de Lucerne pour la direction Morges – Nyon	Le <i>RegioExpress</i> 18484 avec départ de Lausanne à 23.21 circulera bien tous les jours (variantes de circulation en fonction des travaux) et relèvera la correspondance en provenance de Berne (IR2538 arrivée à Lausanne à 23.16)
Pourquoi fusionner les sillons IR 1931 et 1731 qui assuraient assez de capacité aux heures de pointe ?	La disparition de l' <i>InterRegio</i> 1931 se fera au profit du prolongement vers Lausanne du TGV9775 en provenance de Paris. Ce TGV sera ouvert aux clients nationaux suisses faisant le trajet Genève – Lausanne.
Assurer une cadence à 30' tous les jours de la semaine des <i>RegioExpress</i> entre Lausanne et Genève jusqu'à minuit, comme actuellement, pour correspondances avec transports locaux	La cadence au départ de Lausanne est assurée à 30' jusqu'à 23.51. Le <i>RegioExpress</i> 18484 avec départ de Lausanne à 23.21 circulera bien tous les jours. Toutefois, certains horaires seront modifiés pour les besoins des nombreux travaux de ligne Lausanne – Genève.
Les trains 18402 (dp Lausanne 03.31) et 18406 (dp Lausanne 04.51) présentent régulièrement une forte occupation. Demande de rétablissement d'un départ à 04.21	Les <i>RegioExpress</i> 18402 et 18406 offriront au total 870 places du lundi au vendredi et 535 places les samedis et dimanche dès le nouvel horaire 2020. CFF-Grandes lignes ne prévoit pas d'ajouter un train supplémentaire à 4.21 au départ de Lausanne.

150 Annemasse / Genève-Aéroport – Genève – Nyon – Morges – Lausanne	
Domestiquer les EC Genève – Milan dans le sillon IR pour éviter les «dégâts» causés en trafic suisse	Les capacités offertes par les trains <i>EuroCity</i> Genève-Milan ne permettent pas de transporter tous les clients des IR90 et les clients internationaux. Le maintien d'un sillon spécifique de l' <i>EuroCity</i> permet également d'avoir des temps de parcours attractifs entre Genève et Milan soumis à la concurrence de l'aviation.
Pourquoi les RER3 entre Allaman et Lausanne ne circulent plus à partir de 21h la semaine ?	Il s'agit d'une erreur, tous les trains du RER3 (trains 243xx) circulent jusqu'en fin de service toute la semaine et non pas seulement les nuits de vendredi à samedi et de samedi à dimanche (attention aux exceptions faites lors de certaines périodes de travaux).
Pourquoi le train pyjama Lausanne – Allaman - Lausanne est-il supprimé ?	Il s'agit d'une erreur, le train pyjama circulera les nuits vendredi-samedi et samedi-dimanche selon l'horaire suivant : Palézieux 1.12 – Lausanne 1.39 – Allaman 2.06/2.16 – Lausanne 2.40 et continuera vers Villeneuve.
Demande de desservir la gare de Denges-Echandens à la cadence 30'	La ligne Lausanne – Genève étant très fréquentée, il est aujourd'hui impossible d'ajouter un arrêt supplémentaire sur la ligne RER4 sans engendrer des conflits de sillons avec la ligne RER1 (Grandson – Lausanne) entre Renens et Lausanne.
Ajouter un départ de Lausanne à 23.58 (RER4)	Actuellement, le dernier train RER4 en direction d'Etoy, Allaman quitte Lausanne à 20.58. Afin de prolonger le service jusqu'à 23.58, il faudrait que les trains de la ligne RER4 circulent trois heures de plus chaque jour. Cela n'entrerait pas dans le cadre budgétaire de la DGMR-MT. En revanche, cette mesure est à l'étude dans le cadre de la prochaine étape de développement du RER Vaud prévue pour décembre 2020.

151 Annemasse – Genève – Coppet	
Assurer les correspondances à Genève entre les IR (arrivée 04/34) et les trains LEX vers Annemasse (départ 02/32)	Les trains du Léman Express (LEX) sont en correspondance avec les trains <i>RegioExpress</i> à Genève. Cette configuration est liée à l'occupation des voies à Genève ainsi qu'à Annemasse, ce qui limite les possibilités d'adaptation des horaires. Dans le cas précis, il n'est pas possible d'adapter les horaires du LEX pour donner la correspondance sur les trains IR17XX ou IR25XX.
Irrégularités de cadence dans les liaisons au-delà d'Annemasse regrettable	L'offre en France n'est pas définie par les CFF mais par la Région Auvergne-Rhône-Alpes (AURA), qui est l'autorité organisatrice compétente.
Risque de report de retard en Suisse en raison de l'état de l'infrastructure en France	Les CFF sont conscients des risques liés à l'infrastructure et suivront attentivement l'évolution de l'exploitation.

151 Annemasse – Genève – Coppet	
Prolonger les trains du LEX Annemasse – Genève – Coppet jusqu'à Nyon	Concernant les trains du Léman Express (LEX), l'infrastructure ne permet pas de prolonger les circulations jusqu'à Nyon. Toutefois ces trains offrent de bonnes correspondances à Genève sur les <i>RegioExpress</i> desservant Nyon toutes les 30 minutes dans les deux sens.

200 Vallorbe – Lausanne	
Ajouter un train au départ de Lausanne à 18.34	<i>Demande récurrente</i> Le goulet d'étranglement de Renens, ainsi que le distancement entre les trains, ne permettent pas un départ à 18.34. Toutefois, un développement de l'offre sur la ligne Lausanne – Vallorbe, prévoyant un départ supplémentaire vers 18.30 est actuellement à l'étude pour une mise en service à l'horizon 2021 (décembre 2020).
Retarder le dernier départ de Lausanne pour Vallorbe (prévu à 0.01) pour assurer les dernières correspondances de Genève	<i>Demande récurrente</i> Demande acceptée, le train RER 2 24298 quittera Lausanne à 0.35 et Renens à 0.43. Dans cette gare, il relèvera la correspondance du <i>RegioExpress</i> 18479 en provenance de Genève-Aéroport (dp 23.40) et arrivant à Renens à 0.32. Le RER2 24298 arrivera à Vallorbe à 1.23. Cette liaison sera possible tous les jours de la semaine.
Introduction de la cadence à 30' entre Lausanne et Vallorbe	L'état actuel des infrastructures ne permet pas d'assurer une cadence à 30 minutes sur cette ligne, particulièrement entre Renens et Lausanne (construction de la 4 ^{ème} voie et du saut-de-mouton de Malley). Dès le changement d'horaire 2021 (décembre 2020), des trains supplémentaires seront ajoutés entre Vallorbe et Renens/Lausanne aux heures de pointe (6-7 paires de courses du lundi au vendredi). La cadence 30' est attendue pour décembre 2022 au plus tôt.

202 Lausanne – Cossonay-Penthalaz (tous les trains)	
Manque une course après minuit, le train s'arrêtant à Cossonay-Penthalaz	La dernière course (RER 2 24298) pour Vallorbe quittant actuellement Lausanne à 0.01 a été retardée à 0.35 (dès décembre 2019), ainsi les clients de Cossonay-Penthalaz disposeront d'un train toutes les 30 minutes jusqu'à 0.35. Le train 24298 relèvera la correspondance du <i>RegioExpress</i> 18479 en provenance de Genève-Aéroport (dp 23.40) et arrivant à Renens à 0.32 (tous les jours). En fin de semaine, il y a encore un départ de Lausanne à 0.31 (train pyjama pour Grandson) et 1.25 (train pyjama pour Vallorbe).

210 Lausanne – Yverdon-les-Bains – Neuchâtel – Bienne	
<p>Pour les liaisons Yverdon – Nyon, la liaison RER5 - RE est performante (Yv xx.57 – Rns xx.20/27 – Ny xx.54). Serait-il possible d'assurer cette relation dans l'autre demi-heure avec une connexion RER1 – RE ?</p>	<p>Adapter le sillon des trains du RER1 (241xx) entrainerait des conflits de sillons entre Lausanne et Renens. De plus, une anticipation du départ d'Yverdon-les-Bains de 5 à 7 minutes (pour les trains 241xx) n'est pas possible en raison de la succession ICN – RER entre Grandson et Yverdon-les-Bains. Pour gagner ce temps, il y a aussi la possibilité de supprimer la desserte de 5 gares, ce qui n'est pas envisageable pour la DGMR.</p>
<p>Rétablissement de liaisons directes toutes les 30' entre Lausanne et Zurich (alternance ligne du Plateau et Pied-du-Jura)</p>	<p>Jusqu'en 2012, il y avait 2 relations directes Lausanne – Zurich, en alternance via Berne (IC, dp 20) et via Bienne (ICN, dp 45 une heure sur deux). Dès 2018, les deux liaisons sont quasiment en parallèle Berne (IC, dp 20) et Bienne (ICN, dp 15). A noter que ce nouveau concept d'offre a vu le rétablissement des arrêts à Palézieux et Romont sur les IR15 (Genève-Aéroport – Lucerne). Cela a nécessité un décalage de 6 minutes du départ et de l'arrivée de ces trains à Lausanne. Toutefois, avec une correspondance à Berne en prenant l'IR15 partant de Lausanne à la minute xx.44 (arrivée xx.16 dans l'autre sens), les clients bénéficient de deux liaisons entre Lausanne et Zurich dont une avec changement à Berne.</p>
<p>Introduire une liaison supplémentaire plus matinale entre Bienne et Lausanne</p>	<p><i>Demande récurrente</i> Pour le moment, les CFF ne planifient pas l'introduction d'une liaison plus matinale entre Bienne et Lausanne, en raison d'une faible demande estimée. Un départ de Bienne à 4.45 n'entre pas dans la stratégie de l'offre CFF (trop tôt).</p>
<p>Demande de publier l'arrivée à Renens de l'IR 1556 (08.08 et non 08.15)</p>	<p>Cette demande a été transmise aux responsables de la publication des horaires (CFF-Infrastructure). L'heure d'arrivée correcte est déjà donnée sur CFF.ch et sur les applications mobiles.</p> 
<p>Retarder le dernier départ de Lausanne pour Grandson (prévu à 23.54) pour assurer les dernières correspondances de Genève</p>	<p><i>Demande récurrente</i> A Renens, le <i>RegioExpress</i> 18477 en provenance de Genève-Aéroport (dp entre 23.03 et 23.10 en fonction des phases travaux) arrivera à 0.02. Il n'est pas possible de retenir le RER1 à Renens (départ prévu à 0.01) environ 6 à 7 minutes, retardant son arrivée à Yverdon d'autant, car ce train est suivi de l'IC 1545 (Lausanne 0.15 – Yverdon 0.37). Le RER1 24196 doit arriver à Yverdon au plus tard à 0.31. Il n'y a donc aucune marge. En revanche, 30 minutes plus tard, une liaison Genève-Aéroport 23.40 – Renens 0.32 (RE 18479) en correspondance sur le dernier RER2 pour Vallorbe (RER2 24298, départ de Renens à 0.43) est possible tous les jours.</p>

150/210 Relations Bienne – Genève-Aéroport (via bypass de Bussigny)	
Réintroduire des liaisons IC5 Yverdon-les-Bains – Nyon (sans passer par Lausanne)	<i>Demande récurrente</i> Il n'est pas possible de faire s'arrêter les IC5 à Nyon en raison de la succession des trains sur la ligne entre Genève et Bussigny. L'arrêt de l'IC5 à Morges est requis pour des raisons d'exploitation jusqu'à l'adaptation du RER Vaud. Les CFF ne souhaitent pas maintenir cet arrêt.
Pour les liaisons Yverdon – Nyon, la liaison RER5 - RE est performante (Yv xx.57 – Rns xx.20/27 – Ny xx.54). Serait-il possible d'assurer cette relation dans l'autre demi-heure avec une connexion RER1 – RE ?	Adapter le sillonnage des trains du RER1 (241xx) entraînerait des conflits de sillons entre Lausanne et Renens. De plus, une anticipation du départ d'Yverdon-les-Bains de 5 à 7 minutes (pour les trains 241xx) n'est pas possible en raison de la succession ICN – RER entre Grandson et Yverdon-les-Bains. Pour gagner ce temps, il y a aussi la possibilité de supprimer la desserte de 5 gares, ce qui n'est pas du tout envisageable pour la DGMR.

250 Lausanne – Fribourg	
Rétablissement de liaisons directes toutes les 30' entre Lausanne et Zurich (alternance ligne du Plateau et Pied-du-Jura)	Jusqu'en 2012, il y avait 2 relations directes Lausanne – Zurich, en alternance via Berne (IC, dp 20) et via Bienne (ICN, dp 45 une heure sur deux). Dès 2018, les deux liaisons sont quasiment en parallèle Berne (IC, dp 20) et Bienne (ICN, dp 15). A noter que ce nouveau concept d'offre a vu le rétablissement des arrêts à Palézieux et Romont sur les IR15 (Genève-Aéroport – Lucerne). Cela a nécessité un décalage de 6 minutes du départ et de l'arrivée de ces trains à Lausanne. Toutefois, avec une correspondance à Berne en prenant l'IR15 partant de Lausanne à la minute xx.44 (arrivée xx.16 dans l'autre sens), les clients bénéficient de deux liaisons entre Lausanne et Zurich dont une avec changement à Berne.
Aucune correspondance depuis Palézieux avec l'EuroCity 35, départ de Lausanne à 6.18	Un départ anticipé de Berne peut être étudié, pour une arrivée à Lausanne avant 6.16. Mais cela romprait les correspondances à Romont et Palézieux avec les trains régionaux qui devraient également être décadencés (avancés). En collaboration avec les CFF, cette question sera étudiée pour un horaire ultérieur, soit en faisant partir l'IR 2504 de Bern 3 minutes plus tôt, soit en introduisant une relation Palézieux / Fribourg – Lausanne plus tôt (avant 6.16), actuellement à l'étude aux CFF.
Arrivée à l'Aéroport de Genève au plus tôt à 7.27 depuis Fribourg et Berne, ce qui est trop tard	Des études sont en cours auprès des CFF-Grandes lignes pour permettre des arrivées plus matinales à l'aéroport de Genève depuis Berne.

250 Lausanne – Fribourg	
Dernier départ de Genève-Aéroport, en semaine, permettant d'atteindre Palézieux, Romont, Fribourg serait 22.03 avec le projet d'horaire 2020, ce qui est beaucoup trop tôt	<p>La dernière liaison en semaine de l'aéroport de Genève vers Palézieux, Romont et Fribourg sera la suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>RegioExpress</i> 18475 Genève-Aéroport 22.34/41 (en fonction des phases travaux) – Lausanne 23.39 en correspondance avec l'<i>InterRegio</i> 2543 Lausanne 23.46 – Palézieux 0.01 – Romont 0.17 – Fribourg 0.35 <p>En revanche, les CFF n'arrivent pas à assurer la correspondance entre les IR 1841 (arrivée Lausanne à 23.48) et IR2543 (départ de Lausanne 23.46).</p> <p>Le week-end, il existera une liaison plus tardive :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>RegioExpress</i> 18481 Genève-Aéroport 0.10 – Lausanne 1.09/1.18 (en fonction des phases travaux) en correspondance avec l'<i>InterRegio</i> 2503 Lausanne 1.30 – Palézieux 1.45 – Romont 2.01 – Fribourg 2.19
Absence de desserte RERS Lausanne – Palézieux après 20h et le week-end. Ainsi, la liaison de Berne, Fribourg vers les gares de Grandvaux ou Pully est obligatoirement via Lausanne	<p>Il est techniquement possible de faire circuler les trains du RER5 entre Lausanne et Palézieux le soir ou le week-end. Pour le moment, cela n'entre pas dans le cadre budgétaire de la DGMR. En revanche, cette mesure est à l'étude dans le cadre de la prochaine étape de développement du RER Vaud prévue pour décembre 2020. En effet, pour les horaires 2021 et 2022 (de décembre 2020 à décembre 2022) en raison des travaux en gare de Lausanne, la desserte Palézieux (arrivée xx.55/départ xx.04) – Lausanne devra être exploitée en navette avec terminus Lausanne. A noter que selon les CFF, une cadence semi-horaire sur une plus grande période qu'aujourd'hui ne se justifie pas encore en regard à la fréquentation enregistrée.</p>
Ajouter des courses Palézieux – Romont à 7.25 et 8.25 ainsi que 16.25 et 19.25 y compris les rééquilibrages dans le sens inverse avec arrêts à Oron-Le-Chatel, Vauderens et Siviriez	<p>Des courses supplémentaires étaient envisagées dans un premier temps. Mais la garantie que ces courses puissent être maintenues pour plus qu'une année horaire (au-delà de décembre 2020) n'a pas pu être donnée par les CFF. Finalement, les cantons de Vaud et Fribourg se sont entendus pour réanalyser cette densification de l'offre pour un horizon ultérieur.</p> <p>En raison de la capacité en ligne, seulement deux arrêts sont possibles entre Palézieux et Romont. D'entente avec le canton de Fribourg, il a été décidé de desservir Oron et Vauderens (haltes davantage fréquentées que Siviriez).</p>
Rétablissement du train pyjama Lausanne 2.53 – Palézieux 3.15 et ouverture du matériel vide (retour sur Lausanne) Palézieux 3.25 – Lausanne 3.43 assurant la correspondance sur le RE pour Genève (dp Lausanne 3.51)	<p>La DGMR-MT souhaite traiter équitablement toutes les branches du RER Vaud et offrir sur chacune d'elle une liaison nocturne (Grandson, Vallorbe, Allaman, Villeneuve et Payerne). Les trains Lausanne 1.00 – Morat (ancien 24001) et Lausanne 2.53 – Palézieux (ancien 24003), qui transportent en moyenne 60 respectivement 35 voyageurs, ont été fusionnés en un seul train qui circulera de Lausanne 1.33 à Morat. En moyenne, les autres trains pyjama enregistrent une fréquentation d'au moins 70 voyageurs par train.</p>

250 Lausanne – Fribourg	
Ajout d'un train RER4 Palézieux – Lausanne 05:56	Pour des raisons de roulements de matériel, l'introduction d'un train RER4 Palézieux 5.34 – Lausanne 5.56 nécessite un train de matériel vide supplémentaire pour acheminer le matériel roulant à Palézieux. Cela engendrerait des coûts supplémentaires ne pouvant pas être financés par le budget cantonal. Pour un horizon ultérieur, le Canton de Vaud doit discuter avec le Canton de Fribourg afin d'introduire un train Romont 5.16 – Lausanne 5.56 et un retour supplémentaire le soir, étant donné que le garage à Romont est possible.
Pourquoi certaines courses disparaissent en semaine 24424, 24425, 24457, 24471, départ au xx.02 de Lausanne ?	Aucun train RER 4 244xx n'est supprimé. Chaque heure un train RER 4 quitte Lausanne de 6.02 à 23.02 ainsi que 0.13 tous les jours de la semaine. Dans l'autre sens l'arrivée à Lausanne est prévue de 5.56 à 23.56.

251 Lausanne – Palézieux – Payerne	
Pourquoi le temps de parcours est-il allongé entre Lausanne et Payerne depuis décembre 2017 ?	<i>Demande récurrente</i> Pour rappel, la ligne de la Broye (Lausanne – Moudon – Payerne – Avenches – Kerzers) étant à simple voie, les croisements ne peuvent se faire que dans les gares équipées. C'est pour cette raison que l'aménagement des gares de Lucens et Ecublens-Rue a été nécessaire pour introduire la cadence semi-horaire en décembre 2017. Par conséquent, la nouvelle structure d'horaire avec des croisements de trains à Palézieux, Ecublens-Rue, Lucens, Payerne et Avenches est très contraignante. Si le temps de parcours entre Payerne et Lausanne a augmenté de 5 minutes dès décembre 2017, celui entre Avenches et Lausanne a diminué de 6 à 8 minutes. Par ailleurs, l'introduction d'une cadence semi-horaire, même avec un transbordement une fois sur deux à Palézieux, est plus attractive pour la clientèle.
Dégradation des correspondances à Morat pour le flux Avenches – Morat – Neuchâtel	Le positionnement de la ligne RER9 Lausanne – Payerne – Kerzers et le décalage des horaires des trains sur la ligne Neuchâtel – Morat – Fribourg avec croisement de Münchenwiler-Courgevaux et Pensier (en lieu et place de Morat) ont conduit à un allongement de la correspondance à Morat (+25 minutes) pour les voyageurs circulant entre Avenches et Neuchâtel.
Allongement du temps de parcours Avenches - Neuchâtel de 20 minutes	Une alternative est possible via Kerzers (+12 minutes), lorsque les trains S5 du RER Berne circulent entre Morat et Payerne/Avenches. En effet, les voyageurs peuvent emprunter les trains S5 Payerne – Kerzers (arrêt à Domdidier, Avenches, Faoug, Morat, Muntelier-Löwenberg et Galmiz) puis transborder sur le S5 vers Neuchâtel.
Flux Faoug – Fribourg ou Faoug – Neuchâtel péjorés	

251 Lausanne – Palézieux – Payerne	
Amorcer le train 24022 Palézieux 7.45 – Lausanne 8.02 depuis Châtillens, éventuellement l’avancer de 25’ afin de soulager le très fréquenté 24918 arrivant à Lausanne à 7.48	<p>Une doublure du train RER9 24918 Kerzers 6.03 – Payerne 6.47 – Lausanne 7.48 n'est pas possible pour cause de conflit de sillons sur la voie unique entre Châtillens et Palézieux ainsi qu'entre Palézieux et Lausanne avec l'IC1 704 (arrivée à Lausanne à 7.40).</p> <p>La DGMR-MT suit attentivement la fréquentation du train 24918 qui est effectivement un des trains les plus chargés du RER Vaud.</p>
Introduire la cadence à 30’ aussi le week-end	<p>La fréquentation le week-end ne justifie pas une telle cadence en fin de semaine. De plus, le taux de couverture de la ligne RER8 Palézieux – Payerne est proche de la limite de 20% exigée par l’Office fédéral des transports. Une prolongation de la cadence à 30’ aux samedis, dimanches et fêtes ferait chuter le taux de couverture de la ligne au-dessous de la limite des 20%, mettant ainsi en péril la part de la Confédération à la couverture du déficit de la ligne (47%). Cette densification de l’offre est donc reportée à un horaire ultérieur.</p>
Ajout d'un train le matin Payerne 4.47 – Lausanne 5.48	<p>Ce train est techniquement possible. Un départ de Payerne à 4.47 n’est pas prévu pour le moment, car son financement n’entre pas dans le cadre budgétaire de la DGMR-MT. La cadence à la demi-heure introduite dans la Broye en décembre 2017 a vu la fréquentation de la ligne progresser, mais pas suffisamment pour justifier un départ aussi tôt de Payerne. Ajouter ce train nécessiterait d’en ajouter un autre en sens contraire (équilibrage du matériel roulant) et augmenterait davantage les coûts à couvrir.</p>
Prolonger le train 24401 Lausanne 0.04 - Palézieux 0.24 – Palézieux-village 0.28 – Châtillens 00.31	<p>Ce prolongement n’est pas possible car le train ne peut pas être stationné à Châtillens. De plus, la rame doit redescendre sur Lausanne pour équilibrer la rotation du matériel roulant. Donc, il n’est pour l’heure pas prévu d’ajouter ce train, car l’augmentation de la fréquentation de la ligne depuis la mise en service de la cadence à 30’ n’est pas suffisante pour justifier ces prestations supplémentaires.</p>
Ajout d'une S8 à Palézieux à 21.03, 22.03, 23.03 et 24.08 pour Payerne	<p>Il n’est pour l’heure pas prévu d’ajouter ces trains, car l’augmentation de la fréquentation de la ligne depuis la mise en service de la cadence à 30’ n’est pas suffisante pour justifier ces prestations supplémentaires. Cette prolongation de service ferait chuter le taux de couverture de la ligne au-dessous de la limite des 20%, mettant ainsi en péril la part de la Confédération à la couverture du déficit de la ligne (47%). Cette densification de l’offre est donc reportée à un horaire ultérieur.</p>

252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg	
Dégradation des correspondances pour le flux Neuchâtel – Yverdon – Payerne	<i>Demande récurrente</i> En décembre 2017, les horaires des trains de la Broye ont été décalés de 15 minutes par rapport à la situation antérieure. Les correspondances sont alors assurées sur les <i>InterCity</i> de/vers Lausanne et Genève, comme demandé depuis de nombreuses années par la COREB notamment. Il est dès lors impossible d'assurer en même temps des correspondances vers Neuchâtel (les trains vers Neuchâtel sont décalés de 15 minutes par rapport aux trains en direction de Lausanne ou Genève).
Faire circuler le train 14506 du lundi au vendredi depuis Yverdon-les-Bains (au lieu de Payerne uniquement) avec un départ à 5.18 et une arrivée à Payerne à 5.44	<i>Réponse du canton de Fribourg commanditaire majoritaire :</i> Cette requête est retenue, dans la mesure du possible, comme base de planification pour un prochaine période horaire. A priori, prévu à l'horaire 2021.
Faire circuler le train 14512 Yverdon-les-Bains 6.18 – Fribourg 7.13 aussi les samedis et dimanches	<i>Réponse du canton de Fribourg commanditaire majoritaire :</i> Cette requête est retenue, dans la mesure du possible, comme base de planification pour un prochaine période horaire. A priori, prévu à l'horaire 2021.
Demande pour un train supplémentaire 14581 Fribourg 20.17 – Payerne arrivée 20.44/45 – Yverdon-les-Bains à 21.13	<i>Réponse du canton de Fribourg commanditaire majoritaire :</i> Cette requête est retenue et planifiée pour un horaire ultérieur. A priori, prévu à l'horaire 2021.
Cadence 30' aussi le week-end	<i>Réponse du canton de Fribourg commanditaire majoritaire :</i> Cette requête est retenue et planifiée pour un horaire ultérieur. A priori, prévu à l'horaire 2021.
Supprimer les trous de cadence entre Yverdon-les-Bains et Payerne	Les trous de cadence ne sont pas un choix, mais une obligation pour laisser passer les trains marchandises. Les sillons fret ont été négociés entre CFF-Voyageurs et CFF-Infrastructure pour qu'ils soient aux heures avec le moins de demande, donc gênant le moins possible de clients.
Augmentation de la capacité durant les heures de pointe avec DOM4 et DOM2 ou DOM3 en unité multiple. Idem les samedis et dimanches avec circulation systématique DOM4	Le dimensionnement des trains se fait dans le cadre du processus des offres du transport régional de voyageurs (TRV), avec le canton de Fribourg. Pour l'horaire 2020, le décalage d'un module de renfort sur la S30 doit permettre de mieux planifier la capacité des trains aux heures de pointe et le weekend. Pas d'autre renfort prévu sur cette ligne.

252 Yverdon-les-Bains – Payerne – Fribourg	
<p>Etendre le concept de correspondance sur le même quai entre les trains de la ligne RER9 Lausanne – Kerzers et S30 Fribourg - Yverdon-les-Bains en gare de Payerne</p>	<p>Les CFF vont pouvoir offrir la correspondance quai-à-quai à Payerne entre les trains du RER Vaud (ligne 9) et la S30 l'année prochaine dès 20h tous les jours de la semaine (yc le weekend).</p>
305 Neuchâtel / Payerne – Morat – Kerzers – Berne	
<p>Rétablir les correspondances à Morat pour le flux Payerne – Morat – Neuchâtel</p>	<p><i>Demande récurrente</i></p> <p>Depuis décembre 2017, les trains de la ligne RER9 (249xx) sont prolongés sur Kerzers. Or, cette ligne est à voie unique avec croisements obligatoires à Palézieux, Ecublens-Rue, Lucens, Payerne et Avenches. De plus, la circulation des trains est en partage de capacité avec le Fret entre Payerne et Morat. La ligne Neuchâtel – Morat – Fribourg est à voie unique, donc aussi soumise à de fortes contraintes de croisement.</p> <p>La situation résultant de ces horaires très contraints ne permet pas de bonnes correspondances en gare de Morat, comme auparavant jusqu'en décembre 2017. Cette situation n'est pas satisfaisante, mais dans l'état actuel des planifications, les cantons de Vaud et Fribourg n'ont pas réussi à trouver de solutions avec les CFF pour améliorer cette situation.</p> <p>Une alternative est possible via Kerzers du lundi au samedi avec les trains suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Payerne 6.00 – Kerzers 6.26 / 6.31 – Neuchâtel 6.56 • Payerne 7.00 – Kerzers 7.26 / 7.31 – Neuchâtel 7.56 • Payerne 18.02 – Kerzers 18.26 / 19.31 – Neuchâtel 18.56 • Payerne 19.02 – Kerzers 18.26 / 19.31 – Neuchâtel 19.56 • Neuchâtel 5.04 – Kerzers 5.26 / 5.32 – Payerne 5.57 (pas les samedis) • Neuchâtel 6.01 – Kerzers 6.24 / 6.34 – Payerne 6.57 • Neuchâtel 17.01 – Kerzers 17.24 / 17.34 – Payerne 17.59 • Neuchâtel 18.01 – Kerzers 18.24 / 18.34 – Payerne 18.59
<p>Prolongement systématique des trains de la ligne RER8 jusqu'à Avenches, à l'image de la course 24831</p>	<p>Il n'est techniquement pas possible de prolonger les trains du RER8 chaque heure jusqu'à Avenches, la ligne de la Broye étant en partage de capacité avec le trafic fret entre Payerne et Morat. En fait, seuls deux sillons sont possibles par heure entre Payerne et Morat. Aux heures de pointe, ils sont utilisés par les trains de la ligne RER9 (Lausanne – Kerzers du RER Vaud) et de la ligne S5 (Payerne – Kerzers – Bern du S-Bahn Bern). Aux heures creuses, la S5 ne roule pas pour laisser la place au trafic fret. Une analyse des besoins en infrastructures supplémentaires, rendant la circulation des trains du RER8 possible en plus des autres sillons utilisés, est en cours auprès des CFF.</p>

Liaisons Suisse – France par Vallorbe

TGV Lyria Lausanne - Paris	
Maintien de 4 liaisons quotidiennes TGV Lausanne - Vallorbe - Dijon – Paris	<p>Lyria étant soumis à une forte concurrence, l'adaptation du matériel roulant vieillissant et de l'offre de transport était indispensable.</p> <p>L'horaire 2020 de TGV Lyria a été construit afin d'offrir un horaire cadencé, identique toute la semaine et permettant six liaisons quotidiennes entre Lausanne et Paris (3 via Vallorbe et 3 via Genève) tout en augmentant le nombre de places et le confort des voyageurs grâce à l'arrivée de nouvelles rames TGV à deux étages. Malheureusement, la mise en place de cet horaire ne permet pas le maintien de la 4^{ème} liaison par Vallorbe à l'horaire 2020 pour des questions de disponibilité de matériel roulant.</p> <p><i>Remarque de la DGMR-MT :</i> <i>Après des mois de négociations, la SNCF, les CFF et Lyria ont accepté la mise en place d'un Comité de développement de ligne Lausanne-Paris via Vallorbe avec le Canton de Vaud et la Région Bourgogne Franche-Comté. Pour ces deux derniers participants, le retour rapide d'une quatrième liaison TGV reste l'objectif principal.</i></p>
Permettre l'utilisation des TGV Lausanne-Vallorbe-Paris en trafic intérieur entre Lausanne et Vallorbe	<p>Cette demande va être relayée au Comité de développement (lire ci-dessus) pour analyse.</p>

TER Pontarlier – Frasne – L'Abergement – Vallorbe	
Densification des liaisons entre Pontarlier et Vallorbe	<p>Le matin, il y aura une liaison directe Pontarlier 5.15 – Frasne – L'Abergement – Vallorbe 5.48 (maintien de l'actuelle), renforcée par un aller-retour Vallorbe 5.59 – Frasne 6.14 /6.21 – L'Abergement – Vallorbe 6.37 et d'une course Vallorbe 6.55 – Frasne 7.10.</p> <p>Le soir en plus d'une liaison directe Vallorbe 16.52 – L'Abergement – Frasne – Pontarlier 17.25 (offre actuelle), sera ajouté un aller-retour Frasne 17.15 – Vallorbe 17.34/38 – L'Abergement – Frasne 17.57.</p> <p>L'offre globale se composera donc :</p> <ul style="list-style-type: none"> • d'un aller-retour quotidien en semaine (lundi au vendredi) entre Pontarlier, Frasne, Labergement-Sainte-Marie et Vallorbe pour répondre aux besoins des frontaliers travaillant sur la région de Vallorbe et la Vallée de Joux. • de 2,5 aller-retours quotidiens en semaine (lundi au vendredi) entre Frasne, Labergement-Sainte-Marie (pour 2 trains), et Vallorbe en correspondance vers et depuis Pontarlier à Frasne et vers et depuis Le Brassus et Lausanne à Vallorbe (cf annexe).

Autres entreprises concessionnaires (ETC)

101 Lausanne – Echallens – Bercher (LEB)	
Améliorations attendues depuis Bercher, Fey et Sugnens en compensation de la disparition des trains directs très intéressants	<p>L'entreprise tl/LEB regrette le sentiment des clients utilisant le train depuis les gares de Sugnens, Fey et Bercher notamment suite à la suppression des trains directs Lausanne - Bercher en heures de pointe.</p> <p>Les moyens à disposition (infrastructures, véhicules,...) ne permettent pas de proposer des trains directs en plus des trains réguliers depuis Bercher. Toutefois, l'horaire cadencé en continu à 30 minutes du lundi matin au dimanche soir sur l'ensemble de la ligne offre non seulement plus de clarté pour les voyageurs mais également plus de départs depuis Bercher (notamment en fin de matinée, en soirée et le dimanche).</p> <p>Le Canton de Vaud et l'entreprise tl/LEB réfléchissent toutefois à offrir des départs en plus depuis Bercher en heures de pointe (cadence 15' en heures de pointe). Pour proposer une telle évolution de l'horaire, il faut attendre la livraison des 6 rames supplémentaires (série 60, livrées d'ici mi-2020) ainsi que la réalisation de travaux sur l'infrastructure : Bercher (construction d'un second quai), tunnel sous l'Avenue d'Echallens et finalement le renouvellement puis la mise en service des installations de sécurité sur l'ensemble de la ligne. L'horizon 2023 est aujourd'hui avancé par l'entreprise LEB/tl.</p>
112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass)	
Introduction de la cadence à 30' aussi le dimanche	Requête acceptée par la DGMR qui financera une cadence à 30' aussi les dimanches et jours de fêtes entre Vevey et Blonay.
Laisser la gare de Clies en service jusqu'à l'ouverture de Vevey-Vignerons	La gare de Clies est fermée pour des raisons de sécurité depuis le 1 ^{er} juillet 2019 et ne sera plus desservie. Dès que la gare Vevey-Vignerons aura été construite, le temps de trajet à pied sera diminué vers/depuis le quartier de Clies par rapport à la situation actuelle où il faut se rendre à Hauteville (15') ou Gilamont (10').
Retarder le train 1335 de 2' au départ de St-Légier-Gare afin de garder l'horaire de passage à La Chiésaz à 12.12 pour les écoliers	Suite à l'adaptation des horaires des écoles de Blonay, l'horaire du train 1335 peut être maintenu à 12.10
Retarder le train 1436 de 3', soit un départ de Blonay à 12.04 pour les élèves	Le retardement de 3 minutes du train 1436 n'est pas possible. En effet, la nouvelle heure d'arrivée à Vevey serait à 12.18, ce qui rompt la correspondance sur le RER en direction de Montreux et Villeneuve (départ 12.19).

112 Vevey – Blonay – Les Pléiades (GoldenPass)	
Avancer le train 1341 de 2', soit un départ de Vevey à 13.10. Cette modification permettrait d'assurer l'arrivée des élèves à l'heure	En cas d'anticipation de la marche du train 1341 de 2 minutes à Vevey, il faudrait aussi une modification de l'horaire du train 1440 (marche retardée de 3' et report de croisement de Gilamont à Clies), avec une arrivée à Vevey à 13.18 provoquant ainsi une rupture de correspondance avec le RER en direction de Montreux et Villeneuve (départ 13.19).
Retarder le train 1448 de 3', soit un départ de Blonay à 15.04 pour les élèves	Suite à l'adaptation des horaires des écoles de Blonay, l'horaire du train 1448 peut être maintenu à 15.01.
Retarder le train 1449 de 7' en direction des Pléiades, départ de Blonay à 16.10 pour le retour des élèves	En raison de la cadence horaire sur le haut de la ligne (Blonay – Les Pléiades), cette requête est acceptée. Le départ du train 1449 sera prévu à 16.10 de Blonay en semaine uniquement et dès le changement d'horaire.
Recadencement des trains 1300 et 1302 au départ de Blonay	L'entreprise MVR a admis de recadencer les deux premiers trains (1300 et 1302) au départ de Blonay respectivement à 5.01 et 5.31.
Cadencement de l'offre en soirée entre Vevey et Blonay	Pour l'horaire 2020, l'entreprise MVR favorise sa propre proposition d'horaire par rapport à un cadencement strict, selon eux difficile si de bonnes correspondances avec les CFF doivent être assurées à Vevey.

120 Montreux – Château-d'Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass)	
<i>Une refonte complète de l'horaire est prévue pour le changement d'horaire de décembre 2020 (horaire 2021), qui verra notamment l'introduction des liaisons GoldenPassExpress (GPE) sans changement entre Montreux et Interlaken.</i>	
Limiter les temps d'attente pour les correspondances à la gare de Montbovon entre MOB, TPF et bus	En l'état, la réduction du temps d'attente en gare de Montbovon n'est pas possible. En effet, pour le MOB les minutes d'arrivée/départ à Montreux et Zweisimmen sont déterminantes pour la planification de l'horaire.
Arrêter les trains 2119 vers 14.10) et 2232 (vers 16.45) à Montreux-Collège	Un arrêt supplémentaire à Montreux-Collège n'est pas possible sans conséquences sur les trains de sens inverse et les correspondances à Montreux. L'entreprise MOB n'entre pas en matière pour l'horaire 2020, mais une étude sera menée pour l'horaire 2021.

120 Montreux – Château-d’Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass)	
<p>Renforcer les trains surchargés par les touristes, particulièrement 2122 (11.44 de Mx), 2126 (13.44 de Mx), 2115 (10.25 de Zw), 2119 (12.25 de Zw), 2123 (14.25 de Zw) et 2127 (16.25 de Zw)</p> <p>Prévoir des courses supplémentaires avant ou après le départ des trains surchargés, augmenter le nombre de wagons ou dédoubler certaines</p>	<p>Avec l'horaire 2021, les 4 paires de trains du GoldenPass Express soulageront les trains utilisés par les touristes. Les circulations des trains entre Montreux et Interlaken prévues dès le 13 décembre 2020 sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montreux 07.35 – Zweisimmen 09.29 – Interlaken • Montreux 09.35 – Zweisimmen 11.29 – Interlaken • Montreux 12.35 – Zweisimmen 14.29 – Interlaken • Montreux 14.35 – Zweisimmen 16.29 – Interlaken • Interlaken – Zweisimmen 10.30 – Montreux 12.26 • Interlaken – Zweisimmen 12.30 – Montreux 14.26 • Interlaken – Zweisimmen 15.30 – Montreux 17.26 • Interlaken – Zweisimmen 17.30 – Montreux 19.26 <p>En l'état, des trains supplémentaires ou des doublures ne sont pas possibles avec le parc des véhicules à disposition.</p>
<p>Correspondances de et vers le Valais quasiment inexistantes</p>	<p><i>Demande récurrente</i></p> <p>La correspondance ne peut pas être assurée suite aux contraintes de correspondances à Zweisimmen avec le BLS et une impossibilité d'arriver plus tôt à Montreux. Aucune adaptation ne sera possible pour l'horaire 2020.</p> <p><i>Remarque DGMR :</i></p> <p><i>Dans l'état des planifications actuelles de l'horaire 2021, les trains en provenance de Zweisimmen arriveront chaque heure à Montreux à la minute 10. Les trains CFF en direction du Valais partiront à la minute 11. Dans le sens inverse, l'arrivée à Montreux est prévue à la minute 47 pour un départ vers Zweisimmen à la minute 50. Les entreprises sont à la recherche de solutions pour obtenir les 3 minutes nécessaires à la garantie de ces correspondances dans les deux directions.</i></p>
<p>Assurer les correspondances à Montbovon même en cas de retard d'un train ou d'un bus</p>	<p>Le temps de correspondance à Montbovon est de 3 minutes. En cas de retard d'un train, les entreprises MOB et TPF ont peu de marge de manœuvre pour assurer les correspondances lorsqu'un train a plus de 5 minutes de retard. Toutefois, les entreprises font un maximum pour assurer les meilleures conditions de transport possibles. Les dernières correspondances en soirée sont assurées.</p>
<p>Au départ de Château-d'Oex, les horaires sont peu lisibles (irréguliers)</p>	<p>Dès l'horaire 2021 (décembre 2020), un horaire cadencé sera mis en place en entre Montreux et Zweisimmen. Dès lors, chaque heure, un train quittera/arrivera à Château d'Oex vers/de Montreux et Zweisimmen.</p>
<p>A Montreux, assurer la correspondance entre les IR 17xx et les trains MOB (dp minute 44)</p>	<p>La correspondance est assurée entre l'arrivée des IR17xx à la minute 41 et le départ des trains pour Zweisimmen à la minute 44. Dans l'autre sens, arrivée de Zweisimmen à la minute 13 et train pour Lausanne à la minute 17.</p>

120 Montreux – Château-d’Oex – Gstaad – Zweisimmen – Lenk im Simmental (GoldenPass)	
Le week-end, le train 2208 stationne environ 20’ en gare de Château-d’Oex	Le samedi, le train 2208 assure la correspondance avec TPF à Montbovon (arrivée de Bulle à 6.19). L’horaire du train 2208 est ensuite adapté dès Château d’Oex pour une correspondance optimale à Zweisimmen. Le retardement du train 2208 à Montbovon n’est pas possible, car il entraîne la modification des trains 2203, 2205 et 2207 les samedis et dimanches. L’horaire sera modifié en 2021.
Adapter la marche du train 2210 les samedis et dimanches Montreux 6.44 (au lieu de 6.38) – Zweisimmen 8.52	La correspondance avec les tpf à Montbovon vers Bulle doit être assurée pour les écoliers pendant la semaine, voilà pourquoi le départ est anticipé de 6’. La modification du train 2210 les samedis et dimanches n’est pas possible car elle demande la modification des trains 2205 et 2207 qui entraîne la modification de l’ensemble de l’horaire 2020. Les correspondances seraient garanties uniquement pour le week-end et pas pendant la semaine.
Assurer la correspondance à Montreux entre le train 2305 Les Avants – Montreux (arr. 7.41) avec IR 1908 Montreux 7.43 à Genève 7.55	Le train 2305 en provenance des Avants assure la correspondance à Montreux avec l’IR1708 (départ de Montreux à 7.48) pour Genève. Ce train circule tous les jours et arrive à Genève à 7.52, car il dépasse l’IR1908 à Morges. De plus, ce train circule jusqu’à l’Aéroport contrairement au 1908 qui est limité à Genève.
Horaire peu lisible, trains pas dans l’ordre chronologique, correspondance peu claires	Le nouveau système du cadre horaire a été décidé au niveau national. Il a été mis à jour et devrait offrir une présentation lisible.
Ajout de courses Montreux – Fontanivent à 18.49 et 19.49 pour assurer une cadence 30’ jusqu’à 20.15	Réintroduire des navettes du lundi au vendredi entre Montreux et Fontanivent (Montreux départs 18.49 et 19.49) n’est pas possible financièrement pour la DGMR-MT. L’horaire actuel ne permet pas non plus des arrêts intermédiaires sur les trains 2236 et 2238. L’horaire sera modifié en 2021 avec une cadence plus systématique sur les hauts de Montreux.

121 Montreux – Glion – Caux – Rochers de Naye (MVR)	
Assurer les correspondances entre les trains du Valais vers les Rochers de Naye en retardant le départ de 3’ (20 au lieu de 17)	L’entreprise MVR ne souhaite pas retarder le train au départ de Montreux, car cela influencerait les autres trains de la ligne, qui ne pourront plus assurer les correspondances avec le Valais à Montreux dans l’autre direction. Le taux de rebroussement minimum de 3 minutes aux terminus ne peut pas être réduit et prendre sur la réserve devient problématique lors des jours de forte affluence.

121 Montreux – Glion – Caux – Rochers de Naye (MVR)	
<p>Desserte régulière prolongée jusqu'à Paccot des trains à 16.17, 17.17 et 18.17 toute l'année</p>	<p>Au-dessus de la halte des Hauts-de-Caux, MVR doit prévoir une ouverture de ligne par des équipes chasse-neige pour garantir l'exploitation toute l'année. Par ailleurs, une desserte de Paccot « à la demande » est possible mais ne permet que très peu d'économies, les équipes chasse-neige devant être planifiées à l'avance. De plus, à la suite de la décision de fermeture des pistes les lundis-mardis, MVR a mis en place des mesures d'économies pour compenser la perte importante de recettes liée à la suppression de 90% des voyageurs (skieurs). Ces mesures consistent en une fermeture du tronçon Hauts-de-Caux – Naye du 6 janvier au 31 mars, sauf vacances scolaires. Cela permet entre autres des optimisations permettant d'entretenir le matériel de déneigement et de réduire fortement les prestations de déneigement ligne.</p> <p>Donc pour mettre en œuvre une prolongation de l'ouverture de ligne jusqu'à 20h, il faut la remise sur pied de deux équipes chasse-neige de 7h à 20h, les lundis et mardis du 6 janvier au 31 mars, ainsi qu'une équipe du 16h à 20h du mercredi au dimanche tout l'hiver. Cela représente plus de CHF 360'000.— de coûts annuels. A cela devrait s'ajouter environ CHF 45'000.— de coûts de production des prolongements de service (environ 600 trains sur l'horaire 2020).</p> <p>En conclusion, le rapport coûts-utilité paraît défavorable, en regard du nombre d'habitants concernés. MVR se tient à disposition pour discuter d'une desserte adaptée aux besoins avec les riverains concernés.</p>

124 Aigle – Le Sépey – Les Diablerets (TPC)	
<p>La commune d'Ormont-Dessus demande à intercaler un train entre ceux de 6.06 et 7.10 au départ des Diablerets pour les gymnasiens de Burier</p>	<p>Il n'est pas possible de répondre à ce souhait avec le matériel et le personnel actuels. Les départs des Diablerets à 6h06 (correspondances à Aigle 7h06 train 1706) et 7h09 (correspondances à Aigle 8h06 train 1708) qui amènent les élèves au centre scolaire du Sépey ne peuvent pas être modifiés.</p> <p>Pour répondre à ce souhait, les TPC devraient engager une troisième ligne de roulement et prévoir un tour de service supplémentaire, ce qui engendrerait des coûts disproportionnés.</p>
<p>Manque les heures de passage à Aigle-Château. Pourquoi ?</p>	<p>C'était une erreur de codage, qui a été corrigée pour la version de l'horaire définitif.</p>

125 Aigle – Leysin (TPC)	
Comme les IR 17xx de Genève arrivent à Aigle toujours à xx.52, il faut aussi cadencer les départs pour Leysin	Comme la traversée d'Aigle en journée est parfois compliquée à cause du tronçon commun avec les voitures, les TPC ont privilégié un temps de correspondance minimum pour qu'en cas de difficulté en ville le train montant ne mette pas en retard le train croiseur. Les trains CFF arrivent sur le quai 1 et la correspondance est facile avec le quai de l'AL.
Départ du train 369 de Leysin-Grand-Hôtel à 18.27 en semaine (analogue 363) pour permettre le retour du 366 comme 367 (départ Leysin-Feydey à 18.59)	Cette proposition est effectivement intéressante, elle comporte néanmoins un gros risque au niveau de la stabilité de l'horaire. Le temps de rebroussement entre les trains 362 et 367 à Leysin-Feydey est très court. Il y a donc un risque de retarder le train 364 (croisement Rennaz entre 364 - 367). Avec l'horaire prévu par TPC, ce n'est pas gênant, par contre avec la proposition qui est faite, ce potentiel retard va générer un retard sur tous les trains suivants.
126 Aigle – Ollon – Monthey – Champéry (TPC)	
Revoir complètement l'horaire pour assurer une vraie cadence 30' entre Aigle et Monthey pour aussi assurer des correspondances entre lignes des TPC à Aigle	Cette constatation est effectivement exacte, actuellement il n'est pas possible de donner de bonnes correspondances dans les deux sens sur le nœud d'Aigle avec les navettes entre Aigle et Monthey en raison des infrastructures disponibles. C'est pourquoi les correspondances privilégiées par les TPC sont en regard des flux de voyageurs. Soit le matin en direction de Lausanne et le soir en provenance de Lausanne.
127 Bex – Villars (TPC)	
Remettre en cadence les trains 540/541, au moins le week-end	Les trains 540 et 541 sont effectivement décadencés pour permettre aux élèves de les emprunter. Sur une ligne sans installations de sécurité automatisées comme le BVB, il n'est pas souhaitable de mettre en place un horaire différencié entre le week-end et la semaine. Le block de ligne est attendu pour ces prochaines années et nous pourrons alors affiner plus facilement l'horaire.
Assurer la correspondance entre le train 541 à Bex et la RE 18433 pour St-Maurice	En raison du décadencement pour les besoins des écoliers, la correspondance pour St-Maurice sera uniquement garantie les week-ends en été (10 avril au 6 septembre). En effet, le <i>RegioExpress</i> 18433 quittera Bex à 13.51 (au lieu de 13.49) en raison de l'arrêt à Veytaux-Chillon.
Correspondance à Bex en direction du Valais. Il manque seulement quelques minutes pour assurer cette correspondance	<i>Demande récurrente</i> Pour rester à un horaire avec deux lignes de roulements, les TPC ont privilégié les correspondances en direction et en provenance de Lausanne. En direction du Valais, les TPC recommandent de prendre les CFF jusqu'à Aigle pour une correspondance IR en direction du Valais.

155 Nyon – St-Cergue – La Cure (NStCM)	
Demande pour un train supplémentaire St-Cergue 15.31 – La Cure 15.44	Une paire de course La Cure 13.16 – St-Cergue 13.29/13.30 – La Cure 13.44 circulant du lundi au vendredi a déjà été ajoutée à la demande des écoles, ce qui a généré des coûts supplémentaires importants. La DGMR va suivre l'évolution de la fréquentation de cet aller-retour. En cas de succès, il serait alors possible d'entrer en matière pour un autre aller-retour pour le retour des écoliers qui terminent à 15.15 (train St-Cergue 15.31 – La Cure 15.44 et son retour) dès un prochain changement d'horaire (au plus tôt décembre 2021).
Réhabilitation du point d'arrêt de la Bouriaz (La Cure)	L'Office fédéral des transports exigerait la construction d'un quai aux normes (LHand), représentant des coûts élevés. De plus, l'exploitation déconseille un arrêt dans le sens La Cure – Nyon ceci pour des questions de rampe et de givre (fréquent en hiver) sur la ligne de contact. Le démarrage du convoi serait compromis.

156 Bière – Apples – Morges (MBC)	
Créer une cadence horaire intégrale sur la ligne Apples – L'Isle	La fréquentation enregistrée en 2018 (320 voyageurs / jour ouvrable) sur la ligne Apples – L'Isle ne suffit pas pour obtenir la participation de la Confédération (47%) au déficit de la ligne (minimum requis 500 voyageurs / jour ouvrable). La DGMR-MT ne peut pas assumer seule l'intégralité des coûts supplémentaires.
Faire circuler les trains Bière 05.19 – Morges 05.49 et Morges 06.11 – Bière 06.41 aussi les dimanches	Selon l'entreprise MBC, la fréquentation actuelle de la ligne Bière – Morges le dimanche ne justifie pas la mise en service de ces trains.

201 Vallorbe – Le Pont – Le Brassus (Travys)	
Respecter une cadence horaire stricte	Le décadencement est nécessaire pour des questions de point de croisement disponible. En effet, des renforts scolaires sont parfois nécessaires (courses 6007 et 6030 par exemple) et imposent de temporiser les courses inverses aux points de croisement disponibles (courses 6010 et 6027). Deux paires de courses sont également insérées hors cadencement afin d'offrir des liaisons directes Le Brassus - Lausanne et retour sans transbordement (6002, 6004 et 6031, 6035). L'horaire est lié à la capacité de la ligne entre Vallorbe et Lausanne et des possibilités d'insertion de ces sillons.

212 Yverdon-les-Bains – Ste-Croix (Travys)

Amélioration des correspondances entre Ste-Croix et Neuchâtel, Bienne

Demande récurrente

Le cadencement à la demi-heure de la ligne Yverdon – Ste-Croix est calé avec un système 15/45 sur les correspondances IC5 de/pour Lausanne en priorité, respectivement Genève (actuellement 9 à 11 minutes). Un changement de système (par ex. 00/30) permettrait d'offrir les correspondances de/vers Zurich plus intéressantes mais imposerait alors de fait de longues correspondances sur Lausanne/Genève (identiques aux actuelles pour le flux Ste-Croix – Bienne). La plupart de la clientèle étant intéressée logiquement par des liaisons de/vers Lausanne, l'entreprise Travys ne recommande pas de changer de système.

Seule une cadence au quart d'heure sur l'YSC permettrait d'offrir les correspondances dans les deux directions des trains grandes lignes, ce qui impose la construction de nouveaux points de croisement et une augmentation de l'offre (non prévus à l'heure actuelle dans le financement fédéral/cantonal et non justifiables en fonction de la fréquentation actuelle).

Transports routiers

AVJ : Autotransports de la Vallée de Joux

690 Le Pont – Les Bioux – Le Sentier – Le Brassus (cadre 10.690)	
Soutien au projet de développement de ligne des AVJ	La DGMR a décidé d'entrer en matière pour le développement de la ligne 690 tel que proposé par les AVJ. Cette offre est mise à l'essai pendant deux ans et sera renouvelée si les critères du Transport régional de voyageurs fixés par l'Office fédéral des transports sont respectés.

CarPostal

56 Mex – Vufflens-la-Ville – Bussigny (cadre 10.056)	
Maintien de la desserte du quartier Richardaz par au moins un arrêt (Sous-Valeyres)	Jusqu'au 14 décembre 2019, le quartier Richardaz de la Commune de Mex est desservi par la ligne locale 91 Bussigny – Villars-Ste-Croix – Mex, commandée par les trois Communes précitées. Les Communes de Mex et Villars-Ste-Croix ayant souhaité se retirer du financement de cette ligne urbaine (financement majoritairement communal avec subvention cantonale), la ligne 91 ne desservira plus que le territoire de la Commune de Bussigny dès le 15 décembre 2019. L'horaire de la ligne régionale 56 prévoit un temps de rebroussement à "Mex, village" de 2 minutes, ce qui est insuffisant pour la prolonger jusqu'à la zone "Sous-Valeyres". Des horaires alternatifs ont été étudiés afin de permettre cette desserte, ils impliquent la rupture de certaines correspondances à Bussigny. Le potentiel de clientèle touché par une telle modification a été jugé supérieur à celui qui serait généré par le prolongement à Sous-Valeyres et n'a pas été retenu par la DGMR. La Commune étudie actuellement une solution de desserte du quartier Richardaz par un système de transport à la demande.

120 Monthey – Vouvry – Villeneuve VD (cadre 12.120)	
Ajout de courses entre Chessel et Villeneuve départ de Chessel à 5:57, départ de Villeneuve à 17:42 et 18:42	Une course supplémentaire Chessel 5:57 – Villeneuve 6:15 est ajoutée à l'horaire dès décembre 2019. Un bilan de l'évolution de la fréquentation de la ligne sera effectué fin 2020 – début 2021 pour une adaptation des prestations commandées pour la prochaine période biennale 2022-2023, en cohérence avec la demande observée suite à l'ouverture de l'hôpital Riviera-Chablais.
Suppression de l'arrêt "Les Saviez", très proche de l'arrêt "Eau Froide"	Le nouvel arrêt "Les Saviez" permet une desserte fine de cette zone par les trois entreprises de transport : VMCV, TPC et CarPostal. A noter que les bus s'arrêtent à la demande et non pas systématiquement.

143 Aigle – Corbeyrier – (Luan) (cadre 12.143)	
Ajout d'une course vers 9h afin de combler le trou de desserte entre 7h38 et 11h08 au départ de Corbeyrier	<p>Le coût d'une paire de courses supplémentaires Aigle 9:00 – Corbeyrier, Vers la Doey 9:28 / Corbeyrier, Vers la Doey 9:30 – Aigle 9:58 a été estimé à environ CHF 38'000.- par année.</p> <p>La fréquentation observée de 128 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant en 2018 correspond à une offre de 8 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 8 paires de courses. Si la paire de course demandée n'est pas planifiée à l'horaire 2020-2021, il est fort probable que l'augmentation de fréquentation observée ces dernières années (fréquentation de 110 voyageurs par jour en 2016) permettra de l'ajouter à l'horaire 2022-2023.</p>
Prolongement de toutes les courses jusqu'au terminus à Luan	<p>Toutes les courses ne peuvent circuler systématiquement jusqu'à Luan, sans quoi le bus ne peut plus assurer les correspondances en gare d'Aigle. Par exemple, lorsque le bus arrive à Corbeyrier poste à 7:37, il repart immédiatement à 7:38 pour arriver à Aigle à 8:01 et donner correspondance sur le train de 8:06 pour Lausanne.</p>

152 Bex – Les Plans-sur-Bex (cadre 12.152)	
153 Bex – Fenalet-sur-Bex (cadre 12.153)	
Identification des bus des lignes 152 et 153 par des pictogrammes lisibles par les enfants de 4 ans	<p>Le nouvel horaire prévoit que les bus 152 et 153 circulent dans des directions opposées, ce qui devrait faciliter leur identification par les élèves. Toutefois, l'entreprise CarPostal va prendre contact avec la Commune et la Direction des écoles afin de régler la communication et la prise en charge des jeunes élèves dans les bus de ligne.</p>

173 Le Sépey – Col-des-Mosses et (cadre 12.173)	
Meilleures correspondances au Col des Mosses et au Sépey	<p>Une amélioration des correspondances au Col des Mosses n'est actuellement pas possible car les lignes des deux versants du col ont des contraintes distinctes liées aux horaires des trains sur lesquelles elles se rabattent au Sépey et à Château-d'Oex et aux transports d'écoliers. Un projet est en cours d'étude pour une ligne transversale Château-d'Oex – Leysin, avec horizon de planification l'horaire 2021.</p>

174 Château-d'Oex – Col-des-Mosses (cadre 12.174)	
Intégration d'une correspondance à Château-d'Oex pour Montreux en fin d'après-midi, par exemple en avançant la course de 17:01 à 16:41	<p>La modification demandée n'est actuellement pas possible car le bus arrive au Col des Mosses à 16:59. La situation devrait être réglée dans le cadre du projet de ligne transversale Château-d'Oex – Leysin (voir ci-dessus).</p>

174 Château-d'Oex – Col-des-Mosses (cadre 12.174)	
Amélioration des correspondances avec le MOB à Château-d'Oex, y compris en direction de Gstaad	Dès décembre 2020 les trains en direction de Montreux et Gstaad se croiseront à Château-d'Oex, ce qui permettra d'améliorer les correspondances entre la ligne 174 et la ligne du MOB.

382 Cully – Chexbres – Puidoux – Palézieux (Ligne de Lavaux) (cadre 10.382)	
Meilleur respect des correspondances	Afin de stabiliser l'horaire de la ligne 382 et assurer un meilleur respect des correspondances, en particulier à Palézieux, le passage par la localité des Tavernes a été supprimé systématiquement. La demande recensée à cet arrêt en 2018 était de 3 montées et descente par jour. La localité continuera à être desservie par la ligne 381 à raison de 10 paires de courses par jour. Le gain de temps de 2 minutes dans chaque sens devrait contribuer au respect des correspondances à Palézieux et à Cully.
Viser une complémentarité de la ligne 382 et du Train des vignes (ligne S7 du RER Vaud) entre Puidoux et Chexbres	En décembre 2017 la ligne 382 a été prolongée à la gare de Palézieux pour donner correspondance sur les trains "grande ligne" en direction de Lausanne d'un côté et Berne de l'autre. Cette desserte n'a lieu qu'une fois par heure. Les contraintes de correspondance à Palézieux (nœud 00) et Cully et de desserte scolaire à Puidoux ne permettent pas de modifier l'horaire de la ligne.
Ajout de courses à 6:02, 11:02, 14:02 et 19:02 au départ de Palézieux	La course de 19:02 au départ de Palézieux est maintenue, contrairement à ce qui a été publié lors de la consultation d'horaire. Concernant l'ajout de courses supplémentaires, un bilan de la fréquentation sera effectué en prévision de l'horaire 2022, après 3 à 4 années d'exploitation de la nouvelle offre.

385 Servion – Oron-la-Ville – Palézieux – La Rogivue (cadre 10.385)	
Ajout de courses le soir depuis Palézieux : départ 20:03 en direction de La Rogivue, départ 21:03 en direction de Servion	La fréquentation actuelle de la ligne 385 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton. En effet, la fréquentation observée de 323 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 14 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 16,5 paires de courses par jour.
Rétablissement de l'arrêt Oron-la-Ville, Pralets	L'arrêt "Oron-la-Ville, Pralets" sera toujours en service quand les travaux le long de la RC 701 seront terminés ; il sera toutefois déplacé selon le souhait de la Commune.

385 Servion – Oron-la-Ville – Palézieux – La Rogivue (cadre 10.385)	
Ajout de courses le samedi	Cinq paires de courses sont planifiées à l'horaire 2020 les samedis, dimanches et fêtes générales sur l'entier de la ligne. Cela correspond à l'ajout d'une paire de courses entre Palézieux et Servion et cinq paires de courses entre Palézieux et La Rogivue par rapport à l'horaire 2019.
Prolongement de la liaison Palézieux – La Rogivue jusqu'à Semsales	Dès août 2020, quelques liaisons seront mises en place entre Oron-la-Ville et Semsales par la ligne 20.450 Oron-la-Ville – La Verrerie.
Exploitation par des autobus articulés des courses 38503 et 38524 en semaine, des courses 38514, 38513, 38522, 38531, 38540, 38547, 38550 et 38559 le samedi	L'utilisation d'un autobus articulé sur la ligne 385 est délicate au niveau des arrêts Vuibroye village et Châtillens collège ainsi que sur le tronçon Ecoteaux – La Rogivue. A noter que pour les groupes, la réservation est obligatoire afin de permettre à l'entreprise d'adapter la capacité des véhicules en conséquence.

412 Cossonay-Penthalaz – Lussery-Villars (cadre 10.412)	
Renforcement de l'offre	Aujourd'hui cette ligne est financée entièrement par le Canton de Vaud, sans cofinancement fédéral, car elle ne répond pas aux critères minimaux de fréquentation et de taux de couverture des charges par les recettes. La Commune de Lussery-Villars est également desservie par le bus intercommunal gratuit PPD (Penthalaz – Penthaz – Daillens – Lussery-Villars). Une étude de réorganisation générale des transports publics va être prochainement lancée dans le secteur. Ceci permettra de réfléchir à de nouvelles solutions aux prochains horizons.

414 Echallens – Bettens – Cossonay-Penthalaz (cadre 10.414)	
Ajout d'une course au départ d'Echallens pour la sortie de 14:30 de Trois-Sapins	Une course supplémentaire est ajoutée entre Echallens et Cossonay avec un départ à 14:43 de la gare d'Echallens, financée dans le cadre de la commande de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.

420 Echallens – Penthéraz – Chavornay (cadre 10.420)	
Ajout d'une course au départ d'Echallens pour la sortie de 14:30 de Trois-Sapins	La fréquentation actuelle de la ligne 420 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton. En effet, la fréquentation observée de 138 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 9 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 11.5 paires de courses par jour.

425 Echallens – Bettens – Cheseaux (cadre 10.425)	
Ajout d'une course au départ d'Echallens pour la sortie de 14:30 de Trois-Sapins	Une course supplémentaire est ajoutée entre Echallens et Cheseaux avec un départ à 14:42 de la gare d'Echallens, financée dans le cadre de la commande de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.

434 Echallens – Poliez-Pittet (cadre 10.434)	
Ajout d'une course au départ d'Echallens pour la sortie de 14:30 de Trois-Sapins	<p>La fréquentation actuelle de la ligne 434 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.</p> <p>En effet, la fréquentation observée de 81 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 7 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 10 paires de courses par jour.</p> <p>Une course supplémentaire est toutefois ajoutée au départ d'Echallens avec un départ à 14:32 de la gare d'Echallens, financée par l'ASIRE.</p>

440 Echallens – Moudon (cadre 10.440)	
Desserte de Poliez-Pittet collège depuis Echallens aux environs de 13:10	<p>La course 44013 circulait en 2019 selon l'horaire suivant : Echallens 12:54 - Poliez-Pittet collège 13:08 – Moudon 13:38. Cette course est utilisée par les élèves se rendant au collège de l'Ochette à Moudon ainsi que par les élèves se rendant au collège de Poliez-Pittet.</p> <p>Des retards récurrents des élèves constatés à Moudon ont conduit à avancer la course 44013 dès la rentrée du 26 août 2019 selon l'horaire suivant : Echallens 12:47 – Poliez-Pittet collège 13:01 – Moudon 13:31.</p> <p>Pour assurer également le transport des élèves de Poliez-Pittet tout en leur permettant un temps suffisant à la maison à midi, une nouvelle course a été ajoutée entre Echallens (départ 12:56) et Poliez-Pittet (arrivée 13:10), dès le 26 août 2019.</p>
Desserte de Sottens par la ligne 440	Le passage par Sottens nécessite 7 minutes de plus à l'horaire selon l'entreprise CarPostal. Le nouvel horaire du LEB et de la ligne de bus rendent ce temps de parcours supplémentaire globalement admissible. L'opportunité d'adapter le parcours de la ligne 440, en lien avec la demande potentielle apportée par la desserte de Sottens, sera étudiée pour l'horaire 2022.
Décalage de la dernière course de Moudon pour assurer la correspondance avec la ligne 62	La dernière course au départ de Moudon, initialement planifiée à 19:43, est décalée à 19:46, assurant ainsi la correspondance avec la ligne 62 arrivant à 19:43 des Croisettes.

450 Oron-la-Ville – La Verrerie (cadre 20.450)	
Ajout de courses supplémentaires : La Verrerie 5:23 – Oron 5:42 – Palézieux 5:52-6:02 – Oron 6:06 et Oron 16:49 - Palézieux 16:56-17:04 – Oron 17:14 du lundi au samedi	<p>La fréquentation actuelle de la ligne 450 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.</p> <p>En effet, la fréquentation observée de 118 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 8 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 11 paires de courses par jour du lundi au vendredi.</p> <p>Le développement de l'offre les samedis et dimanches avec 4 paires de courses par jour est un premier pas. Il s'agira de suivre l'évolution de la fréquentation sur cette offre de base avant de pouvoir la développer davantage.</p>
475 Lucens – Chesalles – Moudon (cadre 10.475)	
Arrivée trop tardive à Lausanne le matin	<p>L'horaire des deux premières courses de la ligne 475 est adapté de manière à permettre une arrivée à Moudon à 6:50 et ainsi assurer la correspondance avec la ligne 62 partant de Moudon à 6:55 et arrivant aux Croisettes à 7:37. En contrepartie, les correspondances au départ de Moudon et de Lucens ne sont plus assurées. Egalement, le temps de correspondance à Lucens pour la course 47502 est allongé de 9 minutes.</p>
620 Yverdon – Orges – Grandson – Grandevent – Vuiteboeuf (cadre 10.620) 625 Yverdon-les-Bains – Mauborget (cadre 10.625) 630 Yverdon-les-Bains – Grandson – Concise – Gorgier-St-Aubin NE (cadre 10.630) 635 Yverdon-les-Bains – Grandson – Concise – Provence (cadre 10.635)	
Adaptation des horaires des lignes de bus desservant l'établissement de Grandson pour permettre une entrée des écoles plus tardive	<p>Dans les propositions qui sont faites, certaines sont possibles (décalage de courses de quelques minutes) mais d'autres nécessitent des moyens supplémentaires conséquents. En particulier, aucun véhicule n'est aujourd'hui disponible entre 7h et 8h pour effectuer des courses supplémentaires ou des doubles de courses.</p> <p>D'une manière générale, la demande nécessite impérativement une coordination avec les écoles et les autorités communales en charge de l'organisation des transports pour élaborer, ensemble, un projet global et cohérent.</p>
630 Yverdon-les-Bains – Grandson – Concise – Gorgier-St-Aubin NE (cadre 10.630)	
Retarder les départs d'Yverdon de 3 minutes pour garantir la correspondance avec la S30	<p>L'arrivée du train S30 en provenance de Payerne a lieu théoriquement à la minute 43. Pour assurer la correspondance sur ces trains il faudrait repousser le départ de la ligne 630 à la minute 47 au plus tôt, soit 5 minutes plus tard qu'actuellement. Ceci n'est pas admissible car la ligne 630 est également contrainte à Gorgier-St-Aubin où elle donne des correspondances en direction de Neuchâtel. Rappelons que les bus sont tributaires des conditions de trafic qui génèrent des temps de parcours supplémentaires en heures de pointe, particulièrement sur le tronçon Yverdon-les-Bains – Grandson.</p>

650 Yverdon-les-Bains – Yvonand – Démoret – Granges-près-Marnand (cadre 10.650)	
Ajout de courses supplémentaires la matin et le soir, la semaine et le week-end, entre Yverdon-les-Bains et Chavannes-le-Chêne / Démoret	La fréquentation actuelle de la ligne 650 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton. En effet, la fréquentation observée de 163 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 10 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 11,5 paires de courses par jour. En outre, le taux de couverture des charges par les recettes pour cette ligne se situe au niveau minimal admissible. Toute augmentation de charges viendrait mettre en péril le cofinancement fédéral de la ligne.
Départ de la course 65002 de Chavannes-le-Chêne plutôt qu'Yvonand	Il serait techniquement possible d'amorcer la course 65002 depuis Chavannes-le-Chêne plutôt qu'Yvonand mais le taux de couverture des charges par les recettes pour cette ligne se situant au niveau minimal admissible, toute augmentation de charges viendrait mettre en péril le cofinancement fédéral de la ligne.
Départ de la course 65018 de Chavannes-le-Chêne plutôt qu'Yvonand	Il n'est pas possible d'amorcer cette course plus tôt car elle est liée à la course 65017 : arrivée à Yvonand à 15:31, pour un départ à 15:40.
Création d'arrêts de bus sur la route d'Yvonand et sur la route de Lucens à Chavannes-le-Chêne	Les demandes de création d'arrêts doivent être adressées à l'entreprise par les Communes territoriales concernées.

665 Yverdon-les-Bains – Ursins – Bercher (cadre 10.665)	
Avancer la course 66504 de 5 min pour permettre l'arrivée à l'heure aux cours du CPNV à Yverdon	Cette modification sera apportée dès le 15 décembre 2019. Cela impose de décaler également la course 66503 (Yverdon-les-Bains 6:42 – Bercher 7:14 qui devient Yverdon-les-Bains 6:37 – Bercher 7:09) mais les seuls voyageurs recensés aujourd'hui sur cette course sont à destination de l'ORIF à Pomy. Les éventuels voyageurs en provenance du train de Lausanne pourront emprunter la ligne 660 avec un départ à 6:46.
Augmenter la desserte d'Ursins en soirée	La fréquentation de la ligne permet d'ajouter une paire de courses le soir, ce qui sera fait dès le 15 décembre 2019 : Yverdon 20:10 – Bercher 20:42, Bercher 20:45 – Yverdon 21:17.

670 Yverdon-les-Bains – Echallens (cadre 10.670)	
Ajout d'une course au départ d'Echallens pour la sortie de 14:30 de Trois-Sapins	<p>La fréquentation actuelle de la ligne 670 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.</p> <p>En effet, la fréquentation observée de 439 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 17 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 24 paires de courses par jour, tablant sur une forte augmentation de la fréquentation (nouvelle organisation des écoles).</p> <p>Une course supplémentaire est toutefois ajoutée entre Echallens et Yverdon-les-Bains en périodes scolaires avec un départ à 14:40 de la gare d'Echallens, financée par l'ASIRE.</p>
Assurer les correspondances avec l'ICN de et vers Neuchâtel à Yverdon	<p>En août 2019, toutes les lignes en rabattement sur la gare d'Echallens ont vu leur horaire réactualisé, en coordination avec le nouvel horaire du LEB et des différentes écoles primaires et secondaires du secteur. Concernant la ligne 670 spécifiquement, celle-ci doit répondre à des contraintes ferroviaires à Echallens et Yverdon-les-Bains ainsi qu'à des contraintes scolaires à Villars-le-Terroir et Echallens. C'est la prise en compte de ces différentes contraintes qui a mené au choix d'horaire qui offre des correspondances à Yverdon-les-Bains privilégiant la direction Lausanne.</p>

685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685)	
<p><i>Pour la période horaire 2020-2021, seules des modifications mineures peuvent être apportées à l'horaire de la ligne 685. Une refonte globale de ce secteur est prévue à l'horizon de l'horaire 2022 en lien avec les développements du RER Vaud.</i></p>	
Arrêter les courses 68507 68509, 68514 et 68519 à l'arrêt Ballaigues, collège	<p>Les courses qui relient Vallorbe à Orbe passent par la Grand-Rue et desservent ainsi l'arrêt Ballaigues, poste. Elles ne peuvent desservir l'arrêt du collège tout en respectant les contraintes d'exploitation et de correspondance de la ligne. La suppression de l'arrêt au collège pour ces courses répond également à une intervention de l'ASCOVABANO qui constatait que les bus ne pouvaient pas toujours utiliser la route pour Ballaigues, collège.</p> <p>Ce point sera repris dans le cadre de l'étude régionale visant une refonte globale de l'offre dans ce secteur à l'horizon de l'horaire 2022.</p>
Ajout d'une course supplémentaire le soir	<p>La fréquentation actuelle de la ligne 685 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.</p> <p>En effet, la fréquentation observée de 323 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 14 paires de courses par jour, ce qui correspond à l'offre planifiée.</p>

685 Orbe – Ballaigues – Vallorbe (cadre 10.685)	
<i>Pour la période horaire 2020-2021, seules des modifications mineures peuvent être apportées à l'horaire de la ligne 685. Une refonte globale de ce secteur est prévue à l'horizon de l'horaire 2022 en lien avec les développements du RER Vaud.</i>	
Ajout d'une course Ballaigues 7:15 – Le Creux 7:20	L'horaire de la ligne ne permet pas d'offrir une telle course sans prendre de grands risques sur sa stabilité ou sans engager de moyens supplémentaires (véhicule et chauffeur). En outre, la fréquentation observée correspond à l'offre planifiée.
720 Allaman – Aubonne – Gimel – St-George (cadre 10.720)	
Décaler la course 72073 de manière à assurer des correspondances depuis Lausanne	L'horaire CFF en soirée sur la ligne Lausanne – Genève présentait encore de nombreuses incertitudes lors de l'élaboration des projets d'horaire 2020 soumis à la consultation publique. En fonction des dernières informations connues, la course 72073 a vu son départ décalé à 1:58 d'Allaman pour relever le train nocturne RE 18494 Lausanne 1:35 – Allaman 1:54. Depuis Genève, le bus assurera la correspondance sur le train RE18485 : Genève 1:20 – Allaman 1:48.
Circulation à la fréquence horaire le week-end	Au vu de la fréquentation de la ligne 720 le week-end, une fréquence horaire intégrale pourra être offerte entre Allaman et St-George, dès le changement d'horaire de décembre 2019.
722 Etoy – Lavigny – Aubonne – St-Livres (cadre 10.722)	
Développement de l'offre le week-end	Dès le 15 décembre 2019, 6 paires de courses par jour circuleront le dimanche entre Etoy et St-Livres, en desservant également Lavigny. L'offre du samedi reste identique à aujourd'hui avec 8 paires de courses par jour.
725 Allaman – Aubonne – Gimel (– Bière) (cadre 10.725)	
Maintien de la liaison entre Saubraz et Bière	En raison des problèmes de correspondance que connaît la ligne aujourd'hui à Allaman et du nombre très faible de voyageurs transportés entre Saubraz et Bière, la DGMR-MT a décidé de supprimer ce dernier tronçon de la ligne. Ceci permet de détendre l'horaire et assurer une meilleure ponctualité pour la grande majorité de la clientèle de la ligne. Le maintien de 4 paires de courses pour Bière a été étudié. L'organisation d'une navette spécifique pour assurer cette liaison aurait un coût s'élevant à plus de CHF 60'000.- par année, coût que la DGMR-MT a jugé disproportionné au regard de la fréquentation particulièrement faible de ce tronçon de ligne (fréquentation inférieure à un voyageur par course et par jour en moyenne annuelle).

725 Allaman – Aubonne – Gimel (– Bière) (cadre 10.725)	
Anticiper le départ d'Aubonne de 2 minutes pour fiabiliser les correspondances à Allaman	La suppression du tronçon entre Saubraz et Bière a permis de décaler de 2 minutes les arrivées et départs à Allaman afin de fiabiliser les correspondances sur les trains.
Desserte de Saubraz entre Montherod et Gimel	Le passage par Saubraz avant Gimel n'est pas envisagé pour deux raisons : il ne permettrait alors plus d'offrir des correspondances entre les lignes 725 Allaman – Gimel et 840 Rolle – Gimel, possibles systématiquement avec l'horaire actuel ; également, il rendrait le temps de parcours plus long pour les voyageurs de Gimel, qui sont plus nombreux que ceux de Saubraz.

729 Allaman – Aubonne (lignes 720, 721, 729) (cadre 10.729)	
Ajout de courses pour offrir une cadence 30 minutes toute la journée entre Allaman et Aubonne	La fréquentation actuelle du tronçon Allaman – Aubonne ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton. En effet, la fréquentation observée, en cumulant les lignes 720, 721 et 725, de 1'626 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 32 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 41.5 paires de courses par jour.

765 Eclépens – La Sarraz – St-Loup (cadre 10.765)	
Liaisons de/pour Yverdon à assurer pour la commune de Ferreyres	Ces liaisons nécessitent d'organiser un point de correspondance entre les lignes 760 (Cossonay-Ville – Ferreyres – La Sarraz) et 765 (Eclépens – La Sarraz – St-Loup) à La Sarraz. Retarder les courses de la ligne 765 mettrait en péril la correspondance sur le RER Vaud à Eclépens ; en revanche, les courses du matin de la ligne 760 ont pu être anticipées de manière à permettre cette correspondance à l'arrêt La Sarraz, gare.
Correspondances à Eclépens à fiabiliser par rapport à la situation actuelle	Entre les horaires 2019 et 2020 le temps de parcours a été augmenté de 3 minutes entre La Sarraz et Eclépens, ce qui permet de fiabiliser les correspondances en gare d'Eclépens.
Desserte du week-end	Le développement d'une desserte le week-end n'est pour l'instant pas prévue sur la ligne 765. En revanche, il existe un service de bus à la demande PubliCar qui permet d'assurer des courses entre Pompaples et la gare de La Sarraz, sur réservation.
Correspondance à La Sarraz depuis St-Loup	Le nouvel horaire prévoit d'assurer des correspondances de et pour Lausanne à La Sarraz (et plus seulement à Eclépens) depuis Pompaples et St-Loup.

765 Eclépens – La Sarraz – St-Loup (cadre 10.765)	
Exploiter la ligne avec 2 bus pour augmenter l'offre et éviter les retards	Le nouvel horaire, soumis à la consultation publique, repose bien sur une exploitation à l'aide de deux véhicules. Ceci a permis d'ajuster les temps de parcours de la ligne, offrir des correspondances de et pour Lausanne à La Sarraz et desservir la commune d'Orny, non desservie à ce jour.
Correspondance sur le train de 17:55 de Lausanne à La Sarraz	Le départ de la course 76531 La Sarraz – St-Loup initialement prévue à 17:52 est décalé à 17:57 pour assurer la correspondance sur le train supplémentaire de 17:55. Ceci impose toutefois un temps d'attente de 5 minutes à la gare de La Sarraz pour les voyageurs en provenance d'Eclépens. Le même décalage est effectué sur la course 76527, une heure avant.

840 Rolle – Gimel (cadre 10.840)	
Développement de l'offre le week-end, en particulier en soirée	Une réflexion sera menée à l'horizon de l'horaire 2022 pour étoffer l'offre le week-end sur cette ligne.

MBC : Transports de la région Morges-Bière-Cossonay

701 Morges – St-Sulpice VD – Ecublens VD – Lausanne (cadre 10.701)	
Prolongement de la course de 18:06 de Denges, Pierraz-Mur à Lausanne, Bourdonnette	<u>Réponse de l'entreprise</u> Une étude des courses se terminant à Pierraz-Mur est en cours. Le prolongement de l'ensemble des courses de la ligne 701 ayant pour terminus Pierraz-Mur sera proposée au commanditaire de l'offre (TPM) pour l'horaire 2021.

704 Echichens – Morges (cadre 10.704)	
Mise en place d'une cadence 20 minutes le dimanche pour les correspondances en gare de Morges	<u>Réponse de l'entreprise</u> L'étude de développement du réseau de transport public à l'horizon 2030 conduite par Région Morges prévoit une cadence 30 minutes le dimanche sur l'ensemble des lignes. Il n'est pas prévu de modifier la fréquence de la ligne à long terme.
Prolongement de la ligne à Morges, Casino le dimanche	<u>Réponse de l'entreprise</u> La fréquentation de l'arrêt Morges Casino ne justifie pas un prolongement de la ligne jusqu'à l'arrêt Casino.

704 Echichens – Morges (cadre 10.704)	
Circulation des courses 4303 / 4302 / 4307 / 4304 / 4311 le dimanche pour permettre des retours tôt le matin	<u>Réponse de l'entreprise</u> Les MBC mènent actuellement une étude de planification concernant l'offre à long terme. Cette offre supplémentaire sera abordée dans ce cadre.
730 Morges – Cottens – Cossonay-Ville – Cossonay-Penthalaz – Gollion (cadre 10.730)	
Ajout de l'arrêt Gollion, En Crausaz à l'horaire entre Gollion et Cossonay-Penthalaz	L'arrêt a bien été ajouté à l'horaire définitif de la ligne.
Demande d'explication concernant les temps de trajet entre Cossonay-Ville, centre et Cossonay-Penthalaz, gare ou entre Gollion et Cossonay-Penthalaz, gare	L'horaire soumis à la consultation incluait une temporisation des bus de 7 minutes à la gare de Cossonay-Penthalaz, dans un sens comme dans l'autre, afin d'optimiser les correspondances depuis Grancy/Senarclens/Cossonay et depuis Gollion à la gare de Cossonay-Penthalaz. L'entreprise n'ayant pas fait apparaître à la fois les horaires d'arrivée et de départ des bus à l'arrêt Cossonay-Penthalaz, gare ceci n'était pas lisible. Dans l'horaire final, la temporisation à la gare a dû être supprimée, et ce pour des questions d'aménagement à la gare de Cossonay-Penthalaz : aucune solution rationnelle ne permet cette attente des autobus articulés de la ligne 730 à court terme. Les correspondances ont prioritairement été recherchées des villages vers Lausanne le matin et de Lausanne en soirée.
Ajout d'une course de Colombier, Poste à Morges à 6:06	La fréquentation actuelle de la ligne 730 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton. Le financement des courses offrant une cadence 30 minutes entre Morges et Colombier aux heures de pointe du matin et du soir fait déjà l'objet d'un cofinancement communal (2 paires de courses financées par les Communes d'Echichens et Colombier en 2019, 3 paires de courses financées par la Confédération et le Canton). Les Communes concernées ne souhaitent pas d'offre supplémentaire à ce stade.
Prolongement des courses Morges – Colombier jusqu'à Vullierens	Des discussions ont été engagées avec la Commune afin de permettre le prolongement des courses de renfort à la demi-heure Morges – Colombier jusqu'à la Commune de Vullierens. Ainsi les renforts sont dès l'horaire 2020 cofinancés par les trois Communes d'Echichens, Colombier et Vullierens.

735 Morges – Aclens – Cossonay-Ville (cadre 10.735)	
Ajout d'un départ à 5:53 de Bussigny à Morges	<p>La fréquentation actuelle de la ligne 735 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.</p> <p>La mise en place des nouvelles courses entre Morges et Bussigny, proposant une cadence 30 minutes entre Morges et Aclens aux heures de pointe du matin et du soir est le résultat de négociations entre les Communes d'Aclens, Romanel-sur-Morges et Bremblens ainsi que le Canton. Ces prestations seront cofinancées à raison de 2 paires de courses par les Communes et 3 paires de courses par le Canton et la Confédération.</p> <p>Un étoffement de cet offre pourra être reconsidéré à l'horizon 2022-2023 au plus tôt.</p>
Ajout de l'arrêt Aclens collègue sur les horaires	L'absence de l'arrêt Aclens, collègue était une erreur dans les documents soumis à la consultation publique. Il figure bien dans l'horaire définitif.
Amélioration des correspondances à Bussigny	<p>Les courses Morges – Bussigny proposées aux heures de pointe doivent répondre à des contraintes de correspondance à Morges et à Bussigny ainsi qu'à des contraintes d'exploitation : un seul bus doit permettre l'aller-retour entre Morges et Bussigny. Dans ce cadre, les correspondances à Bussigny ont été privilégiées vers et pour Lausanne :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le matin, l'arrivée de la 735 à 6:47 et 7:47 permet de donner correspondance sur la ligne S1 du RER Vaud partant à 6:52 et 7:52 respectivement. - Le soir, les bus partant à la minute 10 relèvent également la ligne S1 du RER Vaud arrivant à la minute 3.

742 Bière – Montricher – L'Isle (cadre 10.742)	
743 Montricher Grand Faubourg – gare (cadre 10.743) (offre locale)	
Pérennisation de l'offre entre Montricher village et sa gare	Suite aux difficultés de financement de la ligne locale reliant le village de Montricher à sa gare, une variante de la ligne 742 Bière – Montricher – L'Isle, limitée à Montricher et ne permettant plus la desserte par bus de Villars-Bozon et L'Isle, a été développée entre les différents partenaires concernés. La nouvelle ligne est en correspondance à Montricher avec le train Apples-L'Isle ainsi qu'à Bière avec le train Bière – Apples – Morges de manière à optimiser les connexions pendulaires en direction de Morges et les connexions avec les écoles de Bière et d'Apples.
Desserte de la Maison de l'écriture	La nouvelle ligne intègre la desserte de la Maison de l'écriture à Montricher, la semaine et le week-end. Ces prestations sont cofinancées par la Fondation Jan Michalski.

760 La Sarraz – Cossonay-Ville (cadre 10.760)	
Prolongement de la ligne 760 à la gare de Cossonay-Penthalaz le matin	La ligne 760 est exploitée à l'aide d'un seul véhicule. Le temps à disposition ne permet pas de desservir directement la gare de Cossonay-Penthalaz tout en conservant la cadence horaire. Une liaison avec transbordement est toutefois prévue : les courses 7602 et 7604 arrivant à Cossonay-Ville à la minute 26 sont en correspondance avec la ligne 750 (départ à la minute 30) pour une arrivée à la gare de Cossonay-Penthalaz à la minute 35, ce qui permet d'assurer la correspondance avec la ligne S2 du RER Vaud en direction de Lausanne à la minute 39 ou avec la ligne S5 en direction d'Yverdon-les-Bains à la minute 44.
Correspondance avec le train de 7:39 au départ de Cossonay-Penthalaz et en direction de Lausanne pour les gymnasiens et apprentis	Suite à la consultation publique des horaires, l'horaire de la ligne 760 a été remanié de manière à permettre la correspondance sur le train de 7:39 à Cossonay-Penthalaz selon la relation suivante : <ul style="list-style-type: none"> - Ligne 760 : La Sarraz 7:02 – Cossonay-Ville 7:26 - Ligne 750 : Cossonay-Ville 7:30 – Cossonay-Penthalaz gare 7:35 Ceci a toutefois impliqué d'allonger les temps de correspondances à La Sarraz : arrivée du bus à 6:57 pour un départ du train à 7:08.
Amélioration des relations de/pour Yverdon depuis Ferreyres	Suite à la consultation publique des horaires, l'horaire de la ligne 760 a été remanié de manière à permettre la correspondance entre les lignes MBC 760 et CarPostal 765 (St-Loup – La Sarraz – Eclépens) à La Sarraz : <ul style="list-style-type: none"> - Ligne 760 : Ferreyres 6:52 / 7:52 – La Sarraz gare 6:57 / 7:57 - Ligne 765 : La Sarraz gare 7:01 / 8:01 – Eclépens gare 7:09 / 8:09 - Ligne S1 du RER Vaud : Eclépens 7:14 / 8:14 – Yverdon-les-Bains 7:31 / 8:31 Le soir, les connexions par Cossonay-Penthalaz et La Sarraz sont plus performantes (mais avec une zone Mobilis supplémentaire) : <ul style="list-style-type: none"> - Ligne S5 du RER Vaud : Yverdon-les-Bains 14:57 à 18:57 – Cossonay-Penthalaz 15:12 à 19:12 / Ligne S2 du RER Vaud : Cossonay-Penthalaz 15:17 à 19:17 – La Sarraz 15:24 à 19:24 - Ligne 760 : La Sarraz gare 15:36 à 19:36 – Ferreyres 15:41 à 19:41
Demande de précisions sur l'offre de bus à la demande des vendredis/samedis soirs et du week-end pour la Commune de Ferreyres	Les MBC nous ont communiqué les horaires de fonctionnement suivants : <ul style="list-style-type: none"> - Vendredi soir : 22h00 – 00h30 - Samedi : 8h00 – 19h00 et 22h00 – 00h30 - Dimanche et fêtes générales : 10h00 – 18h30

tl : Transports publics de la région lausannoise

47 Cully, Port – Lutry, Landar (cadre 10.047)	
Prolongement de la ligne de Lutry, Landar à la Croix sur Lutry	<p><u>Réponse de l'entreprise</u></p> <p>Les communes concernées, les tl et le Canton de Vaud étudient le prolongement de la ligne 47 jusqu'à la Croix-sur-Lutry ou Pra Grana.</p>
67 Pully – Belmont-sur-Lausanne – Grandvaux – Cully (cadre 10.067)	
Maintien du nombre de courses offert en 2019	<p>La ligne 67 Pully, Val-Vert – Belmont-sur-Lausanne – La Croix-sur-Lutry – Grandvaux – Cully a été mise en service en 2016, exploitée par un véhicule de petite capacité.</p> <p>La Commune de Bourg-en-Lavaux, les tl et la DGMR sont en discussion depuis 2015 pour la planification de cette ligne et des aménagements qui permettront l'engagement de véhicules de plus grande capacité et le transport par cette ligne d'un plus important nombre d'élèves de Cully et Rieux se rendant au collège de Puidoux. Ce dossier ayant pris du retard, la fréquentation espérée sur la ligne pour justifier le volume de prestations offert n'est pas atteinte.</p> <p>En effet, la ligne 67 compte en 2019 14 paires de courses journalières du lundi au vendredi. La charge sur le tronçon déterminant (Lutry, Landar – Lutry, Echerins) s'élevait en 2018 à 106 voyageurs par jour, ce qui correspond à une offre de 8 paires de courses par jour selon les barèmes d'adéquation entre l'offre et la demande de la Confédération.</p> <p>L'Office fédéral des transports (OFT) a émis une réserve quant au financement de la suroffre constatée sur la ligne pour la période 2018-2019 déjà. Afin de ne pas perdre de cofinancement fédéral sur les paires de courses surnuméraires, la DGMR a décidé d'adapter l'offre de la ligne 67 pour la période horaire 2020-2021. L'offre a été réduite à 11 paires de courses du lundi au vendredi et 9 paires de courses les samedis et dimanches. Ceci situe l'offre à la limite de ce que peut tolérer l'OFT selon les critères d'adéquation offre-demande qu'il a instauré.</p> <p>En outre, étant données les réflexions en cours sur un éventuel prolongement de la ligne 47, ligne urbaine commandée par les Communes, la ligne 67 sera fort vraisemblablement revue dans les années à venir.</p>
Minibus actuel non adapté à une ligne de transport public	<p>La Commune de Bourg-en-Lavaux, les tl et la DGMR sont en discussion depuis 2015 pour planifier le passage en autobus de capacité moyenne de la ligne 67. Ceci nécessite des aménagements importants. Les investissements nécessaires ont été refusés par le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux, ce qui empêche de faire évoluer la ligne tel que planifié.</p>
Alterner les départs des lignes 67 et 382 pour offrir deux départs par heure depuis Cully	<p>Cette demande nécessite de décaler l'horaire de la ligne 67 d'environ 30 minutes après les courses calées pour les besoins scolaires, en pleine heure de pointe du soir. En concertation avec la Municipalité de Bourg-en-Lavaux cette requête n'est pas retenue.</p>

TPC : Transports publics du Chablais

151 Bex – Monthey (cadre 12.151)	
S'assurer que les courses 72010, 72120 et 72160 permettent des correspondances pour/depuis Lausanne pour Le Châtel	<p>Les correspondances offertes sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Course 72010 arrivant à Bex à 6:33 : donne la connexion sur le train RE 6056 partant de Bex à 6:41 - Course 72160 partant de Bex à 17:41 : relève le train RE 6067 arrivant à Bex à 17:37 - Course 72120 partant de Bex à 16:43 : la ligne étant exploitée avec un seul bus, la correspondance sur le train RE18445 arrivant à 16:49 ou 16:50 ne peut être offerte sans péjorer les enchaînements suivants ; la correspondance sur le train de 17:36 a été favorisée.

TPN : Transports publics nyonnais

801 Nyon Terre-Bonne – gare (cadre 10.801)	
Amélioration des correspondances avec les trains IR 1713 de Genève et 2508 de Lausanne par un décalage à 8:50 de la course de 8:45	<p><u>Réponse de l'entreprise</u></p> <p>La cadence au quart d'heure du réseau urbain est déterminée par la ligne 811 depuis le tronçon Colovray – Nyon, gare. Dès lors, il est impossible de modifier les heures de départ de la gare de Nyon sans que ceci remette en question toutes les lignes urbaines et/ou la politique de la Ville de Nyon qui tient au réseau au quart d'heure.</p>

811 Coppet – Nyon – Gland (cadre 10.811)	
Adaptation des départs des bus du soir au départ de Coppet aux horaires CFF	<p>De manière à s'adapter aux horaires travaux sur la ligne Lausanne – Genève, les deux courses suivantes ont été retardées de 6 minutes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Course 81188 : partira de Coppet à 22:40 - Course 81192 : partira de Coppet à 23:40
Cadence 30 minutes ininterrompue toute la journée du lundi au vendredi	<p>La fréquentation actuelle de la ligne 811 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton.</p> <p>En effet, la fréquentation observée de 1085 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 25 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 29 paires de courses par jour. Pour justifier la cadence à la demi-heure intégrale de 6h à 20h (33 paires de courses) la fréquentation devrait augmenter à 1750 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant.</p>

Travys : Transport Vallée de Joux, Yverdon-les-Bains, Ste-Croix

611 Yverdon-les-Bains – Chamblon – Champvent (cadre 10.611)	
Comblent le vide de desserte entre 13:09 et 15:18 au départ de Champvent	La fréquentation actuelle de la ligne 611 ne permet pas le financement de courses supplémentaires selon la procédure de cofinancement de l'offre régionale de transport par la Confédération et le Canton. En effet, la fréquentation observée de 318 voyageurs par jour sur le tronçon déterminant correspond à une offre de 14 paires de courses par jour, pour une offre 2020 planifiée à 17 paires de courses par jour.
613 Vallorbe – Yverdon-les-Bains (cadre 10.613)	
<i>Pour la période horaire 2020-2021, seules des modifications mineures peuvent être apportées à l'horaire de la ligne 613. Une refonte globale de ce secteur est prévue à l'horizon de l'horaire 2022 en lien avec les développements du RER Vaud.</i>	
Adaptation de l'horaire du week-end à l'horaire des TGV en décalant d'une heure le premier départ d'Yverdon-les-Bains	En 2020, l'horaire des TGV desservant Vallorbe est modifié : les TGV de 7h et 9h sont remplacés par un TGV à 8h. Ceci n'est plus compatible avec la cadence aux 2 heures proposée sur la ligne 613 le week-end en 2019. La modification d'horaire suivante est apportée à la ligne 613 : <ul style="list-style-type: none"> - Décalage du premier départ d'une heure : Yverdon-les-Bains 6:50 – Vallorbe 7:35 - Retour rapide afin de limiter l'engagement des ressources : Vallorbe 7:40 – Yverdon-les-Bains 8:25.
Faire passer le BGV par Ballaigues la semaine	Cette évolution sera étudiée dans le cadre de l'étude régionale qui sera menée pour une refonte globale du réseau dans le secteur à l'horizon de l'horaire 2022.
615 L'Auberson – Ste-Croix – Les Rasses – Bullet – Mauborget (cadre 10.615)	
Décalage du départ de L'Auberson de 15:45 à 15:35 pour limiter l'attente des élèves	Le problème est connu mais une solution peut difficilement être apportée. En effet, ce départ ne peut être avancé en raison de la disponibilité du matériel roulant (2 bus actuellement engagés sur la ligne) et du personnel de conduite. Le véhicule provient de la course 542 au départ de Ste-Croix à 15:33 et arrivant à L'Auberson à 15:44. Cette dernière est nécessaire et peut difficilement être avancée afin d'assurer la sortie des cours à Ste-Croix gare de 15:25 et à Ste-Croix Poste / Métiers de 15:28. Le deuxième véhicule est engagé pour la course 541 au départ de Ste-Croix à 15:33 en direction de Bullet, assurant également la sortie des cours à Ste-Croix. Une optimisation des horaires de la ligne, tant pour les élèves que pour les pendulaires, ne peut se faire qu'avec un remaniement complet des horaires des écoles afin de mieux les caler sur des horaires cadencés.

VMCV: Transports Vevey-Montreux-Chillon-Villeneuve

205 Montreux Marché – Rue de la gare – Les Taux (cadre 10.205)	
Prolongation du service jusqu'à 22:08 au lieu de 20:08	<p><u>Réponse de l'entreprise</u> Ce type de demande a déjà été transmis à la commune de Montreux qui ne peut pas y donner suite en raison de la mise à disposition d'un service de taxi bus. Un nouveau contact sera établi pour l'offre 2021.</p>
212 Vevey – Nant VD/Fenil-sur-Corsier (cadre 10.212)	
Adapter l'horaire des bus venant de Fenil/Nant aux horaires des trains à Vevey (départs à 04/07 et 34/37 de Vevey)	<p><u>Réponse de l'entreprise</u> Les correspondances offertes à Vevey Gare pour les courses transitant à Nant sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Course 12006 arrivée à 06h56 – RE à 07h04 - Course 12010 arrivée à 07h36 – RE à 07h45 ou IR à 07h49 - Course 12016 arrivée à 08h36 – IR à 08h55 - Course 12064 arrivée à 16h36 – IR à 16h55 - Course 12066 arrivée à 16h56 – RE à 17h04 - Course 12072 arrivée à 17h56 – RE à 18h04 - Course 12078 arrivée à 18h56 – RE à 19h04 - Course 12084 arrivée à 20h17 – IR à 20h23 <p>Un déplacement des heures d'arrivée des courses ci-dessus engendrerait un déplacement de toutes les courses et péjorerait les correspondances. Au vu de ce qui précède, nous jugeons satisfaisant le temps de correspondance actuel pour les courses transitant par Nant. Néanmoins, nous allons avancer les départs de Vevey Poste de 1' toute la journée. Le retour sur Vevey sera avancé de 2' dès Fenil vieille Rte.</p>
292 Vevey – Jongny – Attalens – Bossonnens (Bus nocturne) (cadre 10.292)	
Modification du tracé et de l'horaire pour offrir une correspondance à Palézieux avec le train de Lausanne arrivant à 3h15	<p><u>Réponse de l'entreprise</u> Cette modification entraîne des surcoûts et n'est pas commandée par les communes concernées. Si nous réalisons la correspondance à Palézieux, nous devons supprimer la correspondance à Vevey avec la S2 de 3h26 venant de Lausanne. Le départ de la course pour Blonay devrait être reporté à 3h55 au lieu de 3h40.</p> <p><u>Remarque DGMR – MT :</u> <i>Par ailleurs le train 24003 Lausanne 2.51 – Palézieux 3.15 est avancé et fusionné avec le train pyjama pour Payerne 24001 qui aura l'horaire suivant : Lausanne 1.33 – Palézieux 1.55</i></p>

213 Vevey – Châtel-St-Denis (cadre 10.213)	
Mention des connexions entre les lignes 213 et 216 à La Chaux	L'indication des connexions à La Chaux devrait être réalisée dans les deux sens et nécessiterait beaucoup d'information surchargeant le cadre-horaire. L'entreprise n'est pas favorable à cette modification, sachant que l'horaire électronique permet de faire des recherches automatiques.
Modification du nom de l'arrêt "Corsier-sur-Vevey, La Chaux" en "Monts-de-Corsier, La Chaux"	Les VMCV vont étudier la possibilité de modifier le nom de l'arrêt pour l'horaire 2021, en tenant compte de l'ordonnance sur les noms géographiques et les directives OFT.
Réduction du temps de correspondance à La Chaux entre la course 13004 venant de Châtel (arrivée 6:30) et la course 16004 venant de Bossonnens (départ 6:36)	Il n'est pas possible de retarder la course 13004 car elle est contrainte par l'enchaînement : <ul style="list-style-type: none"> - Châtel – La Chaux 6:16 – 6:30 - La Chaux – Châtel 6:31 – 6:46 - Châtel – Vevey 6:47 – 7:19 (avec correspondance sur le train de 7:24 pour Lausanne) Il n'est pas non plus possible d'avancer la course 16004 qui part de Bossonnens à 6:24 en relevant le train de Bulle arrivant à 6:20.

216 Vevey – Bossonnens (cadre 10.216)	
Décaler le départ de Bossonnens de 7:40 à 8:00 ou 8:10	La seule possibilité technique actuelle serait de retarder le départ de 7:40 de 9 minutes, ce qui crée de l'improductivité horaire sans apporter de réponse satisfaisante à la demande. Les cantons de Fribourg et Vaud prennent note de l'instruction de rechercher une meilleure répartition des courses Bossonnens – Vevey comme base de planification pour les horaires ultérieurs.

Transports lacustres

CGN : Compagnie générale de navigation sur le Léman

Lac Léman : Lausanne-Ouchy – St-Gingolph (cadre 3100) et Lausanne-Ouchy – Genève (cadre 3150)	
Ajouter des croisières du soir dans le Haut-lac supérieur l'été, faire partir des bateaux le samedi au départ de / pour Vevey, Montreux et Chillon (tourisme)	<p>La CGN juge la proposition intéressante. Néanmoins, elle nécessite la mise en place d'un tour de service supplémentaire complet, l'amplitude horaire du tour de service actuel (environ 12h) ne permettant pas la réalisation de cette demande à la suite du tour de service actuel. Etant donné que la CGN ne dispose pas du personnel en question en été car tout son personnel est affecté, cela nécessiterait l'engagement de 4 collaborateurs supplémentaires. A titre d'exemple, pour une exploitation de jeudi au samedi soir, soit 3 jours par semaine, le coût global net est estimé à CHF 240'000.-</p> <p>La CGN ne peut pas y donner suite pour le moment.</p>
Rétablir des courses le long de la rive française (tour du haut-lac complet), afin de renforcer l'offre touristique dans la région	<p>La mise en place de nouvelles courses sur la côte française nécessiterait un bateau supplémentaire avec son équipage, à moins d'une suppression d'une autre prestation le long de la côte suisse. Actuellement la CGN ne dispose pas de bateau de réserve pouvant être affecté à une nouvelle prestation de ce type. De plus, la CGN estime la demande très faible, raison pour laquelle cette prestation avait été supprimée dans le passé. Une alternative consisterait à allonger le tour du Haut-Lac depuis Lausanne (courses 200->205) en le faisant s'arrêter sur la côte française. Ceci aurait pour conséquence d'allonger ce tour déjà long (3h) et entraînerait de facto la suppression d'une des 3 boucles existantes, ce que la CGN ne préconise pas, pour des raisons d'attractivité commerciales et donc financières.</p>
Desserte des débarcadères de St-Sulpice, Morges, Saint-Prex et Rolle tous les jours durant les horaires de printemps et d'automne.	<p>A l'image du week-end (courses 421-2), il serait envisageable d'étendre la période de circulation de ces courses au reste de la semaine. Toutefois, en semaine, l'horaire de la course 422 (retour) devrait être avancé d'environ une 1h30 afin que le bateau soit disponible à temps à Lausanne pour les prestations de transport public. Ceci aurait pour conséquence que les clients ne pourraient pas débarquer à Yvoire et revenir 1h30 plus tard mais devraient rester à bord et revenir immédiatement (tour sans descendre). De plus, à terme, cette prestation devrait être effectuée par un bateau de transport public sans quoi un équipage supplémentaire serait nécessaire. Dans ce cas de figure, la CGN n'est pas convaincue de la pertinence commerciale et financière de cette prestation. Financièrement, le coût de la mise en place de cette prestation pour l'horaire de printemps et automne est estimée à plus de CHF 200'000.- par an. La CGN ne peut pas y donner suite.</p>

Lac Léman : Lausanne-Ouchy – St-Gingolph (cadre 3100) et Lausanne-Ouchy – Genève (cadre 3150)	
Prolongation de la durée de l'horaire d'été	<p>La saison d'été actuelle est calée sur les vacances scolaires (début de saison anticipée d'une à deux semaine(s) et fin de saison retardée d'une à deux semaine(s) par rapport aux vacances scolaires) et comporte 11 semaines. Au vu de la fréquentation des semaines de début et fin de période, la CGN constate qu'elle ne varie pas substantiellement (horaire de printemps/automne ou été). En effet, en moyenne, l'écart de fréquentation constaté est d'environ 1'500 personnes supplémentaires par jour, ce qui ne couvre pas les coûts d'exploitation supplémentaires.</p> <p>L'augmentation du déficit d'exploitation d'une extension de la période d'été de 3 semaines est estimée à plus de CHF 300'000. En conclusion, la CGN estime que l'offre de l'horaire de printemps/automne est bien adaptée et est suffisamment importante pour ces périodes avant et après vacances estivales.</p>

LNM : Navigation Lacs de Neuchâtel et Morat

Lac de Neuchâtel : Neuchâtel – Cudrefin – Portalban – Estavayer-le-Lac – Neuchâtel (cadre 3209.1)	
Demande de la Municipalité de Chevroux que la course 207 partant à 16h25 de Neuchâtel soit prolongée jusqu'à Chevroux	<p>Demande acceptée par la DGMR.</p> <p>Ainsi du mardi au dimanche en été (26 juin au 30 août 2020), la course 207 effectuera le parcours suivant : Neuchâtel 16.00 – Chevroux 16.35 – Portalban 16.55 – Cudrefin 17.15 – Neuchâtel 17.45.</p>